

COLLECTION DES RAPPORTS

CREDOC
"Bibliothèque"
142, rue du Chevaleret
75013 PARIS
Tél. : (1) 40 77 85 06

FEVRIER 91



N° 95

Enquête "Conditions de vie et aspirations des Français"

ACTIVITE FEMININE et JEUNE ENFANT

Georges Hatchuel

Crédoc - Collection des rapports.
N° 95. Février 1991.

CREDOC-Bibliothèque



CREDOC

CREDOC

G. Hatchuel/LL

Février 1991

Activité féminine et jeune enfant

Note de synthèse

Il est relativement courant de mettre en évidence la montée continue de l'activité féminine depuis plus de trente ans. De fait, **une femme sur deux est aujourd'hui active**. Mais face à ce constat, on peut se demander si, corrélativement, les opinions des Français sur le travail des femmes ont évolué ou non ces dernières années ; on peut également se demander si la survenance, ou la présence dans un foyer, d'un enfant en bas âge ne créent pas une situation -objective ou subjective- qui conduit les Français à émettre des jugements particuliers sur l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants.

Les Français, dans leur ensemble, se déclarent-ils aujourd'hui favorables à l'activité des femmes ? Comment leurs opinions sur le sujet ont-elles évolué depuis douze ans ? Ont-ils des attitudes différentes en ce qui concerne l'activité professionnelle des mères d'enfants en bas âge ? Comment la population française se partitionne-t-elle sur ce sujet ? Voilà les questions auxquelles ce rapport, **réalisé pour la Caisse Nationale des Allocations Familiales**, tente d'apporter quelques éléments de réponse.

Bien sûr, les éléments proposés ici ne prétendent en aucun cas couvrir l'étendue considérable du champ d'études constitué par les opinions sur l'activité féminine. De la même façon, une seule approche a été retenue : l'exploitation de données d'enquête quantitative, fondées sur les réponses à des questions dites fermées, qui ne permettent pas toujours de nuancer les opinions nécessairement mélangées, parfois prudentes, des enquêtés.

Il reste que ce rapport, fondé sur l'exploitation de questions insérées dans l'enquête du CREDOC sur les **"Conditions de vie et les Aspirations des Français"**, fournit quelques enseignements intéressants sur la façon dont ont évolué, en une décennie, les opinions sur le travail féminin et sur la manière dont se structurent

aujourd'hui en France les attitudes vis-à-vis de l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants :

- * Premier élément significatif, **le travail féminin est une idée qui s'enracine chez les Français**. En douze ans, la conception du travail féminin la plus moderniste, celle qui laisse aux femmes la possibilité de choisir, c'est-à-dire de travailler quand elles le désirent, a gagné quatorze points : 29% des Français la choisissaient en fin 1978, 43% l'adoptent en fin 1989.

Il reste que même si les opinions sur cette question ont profondément évolué en une décennie, **les "partisans" du libre travail des femmes sont encore légèrement minoritaires en France**. Bien sûr, le pourcentage de Français favorables au travail féminin varie fortement selon les catégories : le niveau d'instruction apparaît être le critère le plus discriminant, mais les attitudes varient également sensiblement selon le sexe, l'âge, le lieu de résidence et, bien sûr, l'activité ou l'inactivité du répondant. Ainsi, 70% des diplômés du bac ou d'études supérieures sont favorables au travail des femmes, contre à peine un tiers des non-diplômés ou des hommes inactifs.

Mais on relève surtout que dans les groupes où le nombre de partisans du travail féminin marque le pas ces dernières années, **cela est dû plutôt à une stabilisation ou à une légère remontée du nombre d'opposants à l'activité des femmes ayant un enfant en bas âge** (ceux-ci représentent environ 30% de la population). Cette interrogation accrue depuis trois ans semble être relativement plus le cas d'une frange des groupes a priori les plus attachés à l'activité des femmes : les habitants de l'agglomération parisienne, les individus les plus jeunes ou les plus diplômés.

- * Les femmes actives elles-mêmes sont, naturellement, bien plus nombreuses que l'ensemble des Français à opter pour la liberté des femmes de choisir ou non de travailler (60% d'entre elles en moyenne font ce choix), mais, là aussi, les variations selon le diplôme ou la profession exercée sont sensibles : les femmes actives non diplômées, notamment, ne se disent pas aujourd'hui majoritairement favorables au libre travail des femmes (46% "seulement" le sont).

Au total, on relève que **quatre femmes sur dix mettent encore elles-mêmes des conditions restrictives au travail féminin** : un quart des employées et des

ouvrières estiment que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge. C'est aussi le cas d'une à deux femmes cadres sur dix.

D'autre part, un pourcentage non négligeable de femmes actives (14%) considèrent que les femmes ne devraient travailler que si elles y sont obligées par les contraintes économiques ("*seulement si la famille ne peut vivre avec un seul salaire*").

- * Ce contexte général influe bien entendu fortement sur les positions des Français quant à l'arrêt d'activité des mères d'enfants en bas âge. La population a en effet été interrogée sur sa préférence entre **une aide en nature** donnée sous forme d'équipements permettant aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler et **une aide en espèces** incitant ces mères à cesser temporairement d'exercer. Or, on relève qu'une très forte majorité (les quatre cinquièmes) opte pour **l'incitation à la cessation temporaire du travail des mères de jeunes enfants**. Révélée pour la fin 1987, cette aspiration se trouve totalement confirmée en fin 1989.

Les non-diplômés, les personnes les plus âgées, les résidents dans de petites communes rurales sont de loin les plus favorables à un tel "*salaires maternel*" temporaire, mais le pourcentage de partisans d'une telle prestation reste toujours supérieur à 60%, même au sein des groupes les plus attachés à l'activité féminine. D'ailleurs, **cette majorité est confirmée également chez les femmes actives**. On relève même qu'en fin 1989, un peu plus de femmes actives sont favorables à l'incitation à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants qu'en fin 1987 (72%, contre 69%).

Mais cette tendance accrue à considérer favorablement l'incitation à l'arrêt temporaire d'activité n'est pas uniformément répartie : **c'est le fait des femmes actives non-diplômées et non de celles disposant du bac ou d'un diplôme d'études supérieures**. Il semble bien d'ailleurs que sur cette question de l'arrêt temporaire d'activité, ce soit le niveau de formation initial qui influe le plus nettement sur les réponses.

Ainsi, le maintien d'une forte demande d'aide à la cessation temporaire d'activité des mères de jeunes enfants se situe dans un contexte général d'évolution des mentalités plus attentif aux difficultés des mères d'enfants en bas âge. Mais ces résultats ne signifient pas pour autant que les femmes ne sont pas attachées, dans

leur ensemble, à l'activité professionnelle. En effet, ceux-ci ne doivent en aucun cas être dégagés du contexte qui est le leur :

- Le choix proposé aux enquêtés concerne une aide à la cessation **temporaire** d'activité. On relève en effet que pour une majorité de répondants, l'aide est bien envisagée globalement de façon limitée dans le temps.
- C'est probablement parce que l'interrogation a trait aux "**mères de jeunes enfants**" que le nombre de réponses favorables à l'arrêt d'activité est si élevé.
- Ces résultats ne semblent pas tant liés à l'opinion générale que chacun peut avoir dans l'absolu sur le travail féminin. Ils apparaissent plutôt relatifs au constat que l'on peut faire sur les **difficultés à concilier activité professionnelle et enfants en bas âge**, constat réalisé aussi par les plus chauds partisans du travail des femmes.
- Enfin, le contexte est celui d'une **pénurie des équipements de garde**, sentiment aigu exprimé par une très forte majorité (80%) de la population. Or, on relève que ce sentiment d'insuffisance des équipements va de pair avec un accueil encore plus favorable de la politique d'incitation à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants. Autrement dit, les fortes difficultés à obtenir des places d'accueil accroissent les problèmes de conciliation entre activité professionnelle et vie familiale et incitent davantage à opter pour l'aide financière favorisant l'arrêt temporaire d'activité, surtout quand le travail exercé est peu valorisant et le niveau de salaire perçu faible ou moyen.

D'ailleurs, parmi les femmes actives, l'attachement à la poursuite d'activité professionnelle apparaît d'autant plus fort que les revenus qu'on en tire sont élevés et que le niveau de diplôme est haut. Mais il reste que même dans ces groupes plutôt aisés, la majorité opte, là encore, pour l'incitation à l'arrêt temporaire de travail des mères d'enfants en bas âge.

- Par ailleurs, le **travail à temps partiel** semble bien constituer, au moins pour les catégories moyennes et aisées, une sorte d'alternative à une telle politique d'aide financière incitative à l'arrêt temporaire. Un tiers des femmes actives ayant au moins un enfant de moins de 6 ans travaillent déjà à temps partiel. 36% de celles exerçant à temps plein accepteraient de passer au temps partiel, avec une diminution de leur salaire. Cette aspiration est principalement le fait de femmes

actives vivant en couple, disposant de ressources moyennes ou élevées et diplômées.

Mais on sait les difficultés à obtenir satisfaction sur ce point : on n'ignore pas combien il est difficile d'obtenir un travail à temps partiel dans des entreprises en général relativement peu ouvertes à une diversification des aménagements des horaires de travail.

- * Certes, les positions ainsi mises en évidence sur l'incitation à l'arrêt temporaire d'activité sont quelque peu à contre courant des idées habituellement avancées en la matière. Mais elles se situent clairement dans un environnement général dans lequel l'état d'esprit des Français nous conduit à considérer l'étendue du chemin qu'il reste encore à parcourir pour que la situation de la femme active soit identique à celle de son conjoint :

- Pour 57% des Français, il n'est en effet pas indifférent que ce soit le père ou la mère qui s'arrête temporairement de travailler pour s'occuper d'un enfant en bas âge. **Pour eux, c'est plutôt à la mère de le faire.** La majorité s'inverse quand il s'agit de parents d'enfants de moins de 6 ans, ou surtout de femmes actives : 61% d'entre elles estiment que ce peut être indifféremment à l'un des deux parents d'arrêter son activité.

- Si pour 52% des Français, le travail des deux parents est compatible, avec "*quelques petites difficultés*", avec le fait d'élever comme il faut un enfant en bas âge, cela est "*totalemt incompatible*" pour 12% et "*difficilement compatible*" pour 30%.

- Enfin, **plus de la moitié des Français (54%) estiment qu'avoir un enfant pénalise la carrière des femmes.** A l'inverse, l'immense majorité (94%) considèrent que la carrière professionnelle des hommes n'est pas pénalisée par le fait d'avoir un enfant.

- * Confrontés entre d'un côté leur sentiment sur le travail des femmes (les "*opposants*" au libre travail des femmes, les "*inconditionnels*") et d'autre part le jugement qu'ils portent sur la pénalisation éventuelle que l'enfant constitue pour la carrière des femmes (ou la compatibilité réelle entre l'enfant et l'activité de sa mère), les Français se partagent en fin 1989 en huit groupes d'importance très

inégalé quant à leur sentiment sur l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants.

Des opposants au travail des mères d'enfants en bas âge, aux partisans expérimentés de l'activité féminine, en passant par les "suiveurs" ou ceux qui mettent en avant l'enfant pour, selon les cas, justifier ou expliquer l'inactivité de la mère, les différents groupes fournissent une **image très typée** de la façon dont la population se positionne aujourd'hui sur le problème de l'activité des mères de jeunes enfants. A travers celle-ci, les effets d'âge ou de génération, de niveaux de diplômes, de lieux de résidence et ceux liés à l'expérience individuelle sont particulièrement marqués.

Résumer en quelques lignes chacun de ces groupes ne saurait se faire sans un certain arbitraire caricatural. En tout état de cause, cette classification permet **d'évaluer à environ 30% les Français que l'on peut considérer, en fin 1989, comme des opposants à l'activité féminine**, opposants prudents ou irréductibles, qu'ils mettent ou non en avant l'enfant pour justifier leurs opinions. **Par opposition, les partisans de l'activité féminine**, qu'il s'agisse d'inconditionnels, de défenseurs par principe ou de partisans convaincus, **constituent au total environ 27% des Français**. Enfin, entre ces deux pôles, **les "incertains" représentent au total quatre Français sur dix** ; ils sont, pour les uns, plutôt défavorables à l'activité des mères de jeunes enfants (20%), et pour les autres, plutôt partisans du travail féminin, mais partagés en ce qui concerne les mères d'enfants en bas âge (23%).

On relève également que si les femmes actives elles-mêmes sont nettement plus souvent partisans de l'activité féminine (41%, contre 27%), il en reste 39% classées dans les groupes d'hésitants.

C'est probablement l'importance de ce pourcentage d'individus dont l'opinion reste incertaine, aussi bien parmi les femmes actives qu'au sein des parents d'enfants de moins de 6 ans, qui explique en partie le succès de la proposition de principe d'une prestation financière incitant les mères de jeunes enfants à cesser temporairement leur activité : c'est dans ces groupes que l'on pourrait être individuellement le plus intéressé par cette éventuelle prestation. Mais c'est aussi ce pourcentage important "*d'incertains*" qui peut en partie expliquer quelques-

unes des inflexions mises en évidence ces dernières années sur les jugements émis par les Français sur l'activité de la femme ayant de jeunes enfants.

En tout état de cause, ne peut-on s'interroger sur ce pourcentage important d'individus dits "*incertains*" ? Ce pourcentage et cette interrogation ne seraient-ils pas, pour une partie des enquêtés, le signe d'un véritable conflit ? Tirillées entre d'un côté leur volonté d'exercer une activité professionnelle valorisante et, de l'autre, l'image traditionnelle de la mère que la société leur renvoie comme un reproche intermittent, les mères actives s'interrogent.

Leur doute renvoie certainement, en miroir, à une autre interrogation: celle formulée à la société toute entière sur les moyens que celle-ci se donne aujourd'hui pour permettre de répondre au mieux à la nécessaire conciliation entre la vie professionnelle des parents et le temps que ceux-ci aspirent à consacrer à l'éducation de leur jeune enfant.

Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie

CRÉDOC

Enquête "Conditions de vie et aspirations des Français"

ACTIVITE FEMININE
et
JEUNE ENFANT

Georges Hatchuel

Secrétariat : Lucette Laurent

FEVRIER 1991

CONDITIONS DE DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANCAIS

Etude réalisée à la demande de :

La Caisse Nationale des Allocations Familiales

Le département "Conditions de vie et Aspirations des Français" est composé de :

- . Georges Hatchuel (Directeur adjoint)**
- . Laurent Clerc, Catherine Duflos, Ariane Dufour, Françoise Gros, Lucette Laurent, Olivier Martin, Viviane Payet-Thouvenot.**

C R E D O C

**Président : Bernard Schaefer
Directeur : Robert Rochefort**

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	1
CHAPITRE I : Les opinions sur le travail féminin : une évolution considérable en une décennie	5
. Le travail féminin : une idée qui s'enracine chez les Français	5
. Un ralentissement de tendance chez les plus diplômés	8
. Des variations sensibles parmi les femmes actives	12
. Femmes actives et enfants en bas âge	14
CHAPITRE II : L'arrêt temporaire d'activité des femmes ayant de jeunes enfants ..	19
. Une forte majorité favorable à l'incitation à l'arrêt temporaire d'activité.....	19
. Une majorité confirmée aussi chez les femmes actives	22
. Le contexte : celui des difficultés à concilier "vie familiale et vie professionnelle"	26
. Les partisans et les opposants de l'arrêt temporaire	29
. Un effet "niveau de diplôme" très sensible parmi les femmes actives	30
. Quatre Français sur cinq favorables à une politique incitant la mère d'enfants en bas âge à cesser temporairement de travailler	32
. Une aide financière attendue de 3 500 francs par mois en moyenne	34
. Une forte aspiration au temps partiel	35
CHAPITRE III : Les Français et l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants : de profondes oppositions dans la population	37
1 - Les Français, la mère et l'enfant : quelques confirmations	38
A - Est-ce plutôt à la mère de s'arrêter de travailler ?	39
B - Travail des parents et enfant en bas âge, est-ce compatible ?	40
C - L'enfant, pénalisation de la carrière professionnelle des femmes, mais pas de celle des hommes	42
2 - Une typologie de la population française à la fin 1989	44
A - Deux grands types d'opposition, quatre grands groupes	44
B - Huit grands types de comportements	50
Conclusion	61
Annexe : Les cinq questions retenues comme variables actives de l'analyse du chapitre III	67

Une note de synthèse est encartée au début du rapport

INTRODUCTION

Il est chose courante que de mettre en évidence la **montée continue de l'activité féminine** depuis plus de trente ans. De fait, une femme sur deux est aujourd'hui active. Ce chiffre masque d'ailleurs des différences importantes : par exemple, en 1989, les trois quarts des femmes de 25 à 39 ans sont actives, contre 14% de celles de 55 ans ou plus (1).

Cependant, *"la montée de l'activité féminine n'a pas mis fin, loin de là, au partage des rôles dans les couples. Pour l'essentiel, la charge des enfants continue de reposer sur les mères"*. Et de fait, plus elles ont d'enfants, moins les femmes exercent : entre 25 et 39 ans, neuf femmes sur dix sans enfant à charge sont actives. Elles sont 83% quand elles n'ont qu'un enfant, 73% quand elles en ont deux et 47% quand elles ont trois enfants à charge (1).

Face à ce constat, on peut s'interroger sur l'évolution récente des opinions des Français sur le travail des femmes. Celles-ci ont-elles, corrélativement à la montée de l'activité féminine, évolué rapidement ces dernières années ? Et dans quel sens ? On peut se demander aussi si la présence d'un enfant -et surtout d'un enfant en bas âge- ne crée pas une situation qui influe, objectivement ou subjectivement, sur les attitudes face à l'activité féminine, notamment si cette situation ne conduit pas à des jugements particuliers quant à l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants.

(1) - Cf. G. Desplanques et M. de Saboulin, *"Les familles aujourd'hui"*, in Données Sociales, 1990. Sur bien des points abordés dans ce rapport, voir également le N° 18/19 de Recherches et Prévisions : *"Activité Féminine - Vie familiale"*, Décembre 1989-Mars 1990, CNAF.

Enfin, on se réfèrera utilement aux quelques textes suivants sur l'évolution des structures familiales :

. G. Desplanques, *"Cycle de vie et milieu social"*, Les Collections de l'INSEE, Série D, N° 117, Février 1987.

. M. Villac, *"Les structures familiales se transforment profondément"*, Economie et Statistique, N° 1, 1983.

. J. Véron, *"Activité féminine et structures familiales"*, Population, N° 1, 1988.

Autrement dit, les Français, dans leur ensemble, se déclarent-ils aujourd'hui favorables à l'activité des femmes ? Comment leurs opinions sur le sujet ont-elles évolué depuis douze ans ? Ont-ils corrélativement des attitudes différentes pour ce qui concerne l'activité professionnelle des mères d'enfants en bas âge ? Voilà les questions auxquelles ce rapport, réalisé pour la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), se propose d'apporter quelque éclairage.

Ces questions ne sont évidemment pas que de pure forme. On constate, en particulier, qu'une très forte majorité de Français se déclarent **partisans d'une politique d'incitation, par des aides financières, à l'arrêt temporaire des mères de jeunes enfants**. Mais plus étonnant que ces données d'ensemble, il apparaît que les femmes actives elles-mêmes y sont majoritairement favorables (1). Prises en étau entre leur activité professionnelle et leur souhait d'accompagner au mieux, de vivre les premiers mois de l'enfant, enfermées entre d'un côté leur volonté d'exercer un rôle actif dans la société et, de l'autre, l'image traditionnelle de "*la bonne mère*", celle qui s'occupe de ses enfants, image que la même société leur renvoie comme un reproche intermittent mais bien réel, confrontées enfin à des problèmes concrets, notamment de garde d'enfants, d'horaires de travail ou d'évolution de carrière, les mères actives s'interrogent .

Il était tentant, dans ces conditions, d'essayer d'apprécier si les attitudes des Français, et parmi eux des femmes actives, n'étaient que circonstancielles ou si leurs opinions ne s'inséraient pas dans un certain contexte évolutif plus profond. De la même façon, on pouvait se demander si les opinions commentées précédemment sur l'éventuel arrêt temporaire d'activité des mères d'enfants en bas âge n'étaient que celles exprimées une année donnée ou si elles ne relevaient pas d'une vraie tendance de fond.

Bien sûr, nous n'aborderons ici que quelques-uns des multiples aspects de la question. D'abord, parce que nous nous sommes limités à l'exploitation du matériau dont nous disposions, l'enquête du CREDOC sur "**Les Conditions de vie et les Aspirations des Français**". Ensuite, parce que d'autres investigations plus fines, par entretiens notamment non directifs, sont ailleurs réalisées ou devraient l'être, qui fournissent un éclairage différent des divers aspects abordés ici.

 (1) - Cf. G. Hatchuel, Collection des rapports du CREDOC, N° 61, Mai 1989.

Le premier chapitre du rapport s'attache à *l'analyse évolutive des opinions des Français sur le travail féminin*. Celles-ci se sont considérablement modifiées en une décennie. Cependant, les "*partisans*" du travail féminin restent encore en France légèrement minoritaires. Dans quelques groupes, leur nombre semble d'ailleurs, ces dernières années, marquer le pas, du fait d'une interrogation accrue sur l'activité professionnelle des femmes ayant un enfant en bas âge.

Le deuxième chapitre est consacré à *l'opinion des Français sur une éventuelle politique financière d'incitation, par des aides en espèces, à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants*. On constate que les femmes actives elles-mêmes restent, en l'état actuel des choses, très majoritairement favorables à une telle incitation, l'effet "*niveau de diplôme*" étant particulièrement sensible.

Enfin, **le troisième chapitre** tente de mieux apprécier *comment les différents groupes de la population française se positionnent sur le problème de l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants*. Huit groupes très typés apparaissent, caractérisés par des positions assez sensiblement éloignées les unes des autres.

Cette partition permet en tout état de cause de mieux comprendre la façon dont, aujourd'hui, s'articulent entre elles les attitudes sur le travail féminin et celles sur l'activité des mères de jeunes enfants.

L'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

Réalisé chaque automne depuis 1978, avec une vague supplémentaire au printemps depuis 1984, ce système d'enquêtes contractuel a pour objet l'observation et le suivi dans le temps des phénomènes en mutation dans notre société. Il répond à un besoin des décideurs en matière d'information économique et sociale.

Son objectif est le repérage, en niveau, de l'évolution et de la structure d'un ensemble d'indicateurs objectifs et subjectifs décrivant *les attitudes, les opinions et les aspirations des Français vis-à-vis des conditions de vie et de la qualité de la vie.*

Son originalité tient à ce que chaque thème est abordé à la fois sous son aspect factuel, concret, et à travers l'opinion des personnes interrogées. On enregistre ainsi des informations subjectives et objectives qui sont analysées simultanément. Ceci permet d'appréhender des tendances et des évolutions et de procéder aussi à des "*coupes instantanées*" dans un cadre d'analyse rigoureux.

A l'origine de la mise en place de cet instrument, on trouve en effet l'idée suivante : le repérage de changements significatifs et la détermination ou l'identification d'aspirations nouvelles, en période de mutations relativement rapides, exigent la prise en compte d'indicateurs subjectifs. Ce que pensent, ce que perçoivent les Français, ou au moins ce qu'ils disent penser ou percevoir, constitue un élément essentiel d'information pour appréhender ces transformations.

De ces objectifs, découlent les trois caractéristiques principales du système d'enquêtes :

- Les thèmes traités sont multiples et visent, à l'intérieur des limites techniques ou contractuelles, à recouvrir les aspects les plus variés des conditions de vie, telles qu'elles sont vécues et perçues.
- Le questionnaire contient une large part de questions subjectives (incluant notamment des questions ouvertes), volontairement mêlée à un grand nombre d'indicateurs de situations.
- Une périodicité annuelle. Environ les deux tiers du questionnaire sont reconduits tous les ans. Cependant, certaines questions reviennent avec une périodicité plus grande que d'autres. Ces variations proviennent du caractère contractuel de nos interrogations.

Indiquons enfin que l'enquête porte, à chaque vague, sur un échantillon de 2000 individus, représentatif de l'ensemble des Français métropolitains de 18 ans et plus. La méthode adoptée est celle des quotas (sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, région et taille d'agglomération). L'échantillon est renouvelé à chaque vague. Les 2000 personnes de chacune des vagues sont interrogées à domicile par des enquêteurs professionnels.

CHAPITRE I

LES OPINIONS SUR LE TRAVAIL FEMININ :

UNE EVOLUTION CONSIDERABLE EN UNE DECENNIE

Comment ont évolué, en une décennie, les opinions des Français sur le travail féminin ? N'y a-t-il pas, en germe dans les opinions exprimées, des attitudes particulières quant à l'activité professionnelle des mères des jeunes enfants ? Voilà deux questions auxquelles ce chapitre se propose d'apporter quelques éléments de réponse.

Le travail féminin : une idée qui s'enracine chez les Français

La seule question d'opinion sur le travail féminin, posée depuis 1978 dans le système d'enquêtes "Conditions de vie et aspirations des Français", mêle étroitement deux notions :

- une première, qui se réfère au jugement, favorable ou défavorable de chacun, sur le travail des femmes (par exemple : *"les femmes devraient toujours travailler"* ou *"les femmes ne devraient jamais travailler"*);
- une autre qui a trait au jugement que l'on peut porter sur la liberté des femmes de choisir ou non de travailler (par exemple : *"elles ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire"*).

L'exploitation de cette question permet de suivre les évolutions qui ont affecté, en douze ans, les opinions des Français sur le travail féminin (tableau 1) : l'item le plus **"moderniste"**, celui qui laisse aux femmes la possibilité de choisir, c'est-à-dire de travailler quand elles le désirent, a gagné 14 points en douze ans : 29% des Français le choisissaient en fin 1978, 43% en fin 1989.

Tableau 1

**Des opinions diverses peuvent être exprimées à propos du travail des femmes.
Quel est le point de vue qui semble correspondre le mieux au vôtre ?**

	(en %)											
	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
. Elles ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge	40,6	38,4	41,3	33,4	32,7	29,0	30,4	28,2	28,6	29,4	30,3	30,8
. Elles ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire	22,4	22,8	21,8	19,6	23,7	23,2	23,4	24,6	22,6	23,6	22,3	18,9
. Elles devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent	29,5	31,7	30,6	40,4	37,3	41,4	40,6	40,8	42,2	39,3	41,3	43,1
. Elles devraient toujours travailler	1,1	1,2	1,7	1,3	1,8	2,3	1,2	2,1	2,1	2,3	1,9	2,3
. Elles ne devraient jamais travailler	5,5	4,5	3,7	4,6	3,9	2,9	3,7	3,5	3,1	4,3	3,4	4,0
. Ne sait pas	0,8	1,4	0,9	0,7	0,6	1,2	0,7	0,8	1,4	1,1	0,8	0,9
. Ensemble	100,0											

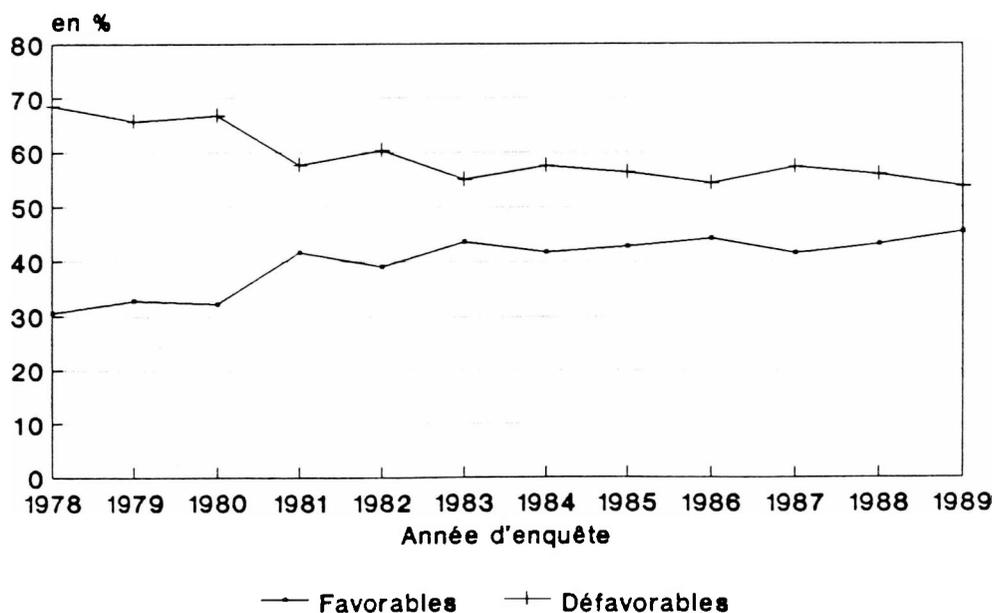
On remarque cependant que cette opinion, qui semble s'enraciner chez les Français, n'est pas encore majoritaire. Cette progression est due essentiellement à l'année 1981 et s'est faite principalement au détriment des réponses : *"elles ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge"*. Cette diminution des opposants au travail des femmes ayant un enfant en bas âge s'est cependant arrêtée en 1987 : depuis trois ans, 30 % de la population environ pensent qu'un très jeune enfant ne doit pas avoir une mère active.

De fait, même si les opinions sur cette question ont profondément évolué en une décennie, les *"partisans"* du travail féminin sont encore en France légèrement minoritaires (graphique 1).

En effet, si l'on considère que ceux qui estiment que *"les femmes devraient toujours travailler"* ou le devraient *"dans tous les cas où elle désirent"* sont plutôt favorables au travail féminin parce qu'ils n'y mettent pas de restrictions, le pourcentage de *"partisans"* représente, en fin 1989, 45% de la population (contre 31% en 1978). A l'inverse, 53% des Français expriment encore en fin 1989 des opinions défavorables à l'activité féminine, soit directement (*"les femmes ne devraient jamais travailler"*), soit indirectement par le choix d'items de réponses mettant des conditions explicites au libre choix des femmes d'exercer une activité professionnelle : *"elles ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge"*, *"elles ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire"*.

Graphique 1

Evolution des opinions favorables ou défavorables au travail féminin



Mais les variations des opinions sur l'activité féminine sont non seulement considérables dans le temps, mais aussi entre catégories définies selon le sexe, l'âge, la formation ou la profession du répondant, pour ne citer que les plus importants critères de partition.

C'est le **niveau d'instruction** qui apparaît être le critère le plus discriminant : si l'on adopte les regroupements précédents opposant les réponses plutôt favorables à celles plutôt défavorables au travail féminin, on note qu'en 1987-1989, 70% des diplômés du bac ou du supérieur sont favorables à l'activité féminine, contre 32 % des Français n'ayant aucun diplôme ou le seul CEP (tableau 2).

Tableau 2

**Le pourcentage de Français favorables au travail féminin
selon leur niveau de diplôme (1)**

(en %)

	1978-1980	1981-1983	1984-1986	1987-1989
Aucun diplôme ou CEP	21,8	29,4	30,4	32,0
BEPC, BEPS	39,8	53,6	54,4	49,3
Bac, Etudes sup.	63,6	73,6	71,6	69,8
Ensemble	31,9	41,5	43,0	43,4

(1) - Sont ici regroupées les réponses "*les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent*" et "*elles devraient toujours travailler*". Par ailleurs, afin de mieux stabiliser les résultats, trois vagues successives d'enquêtes ont été à chaque fois regroupées. Chaque regroupement tri-annuel est donc relatif à un échantillon de 6000 personnes.

Un ralentissement de tendance chez les plus diplômés

Mais le tableau 2 appelle aussi trois remarques complémentaires :

- **L'année 1981** semble bien avoir causé une fracture dans l'opinion émise sur le travail féminin (voir également tableau 1). Quel que soit le niveau de diplôme, environ 10 points ont alors été gagnés par les partisans du libre choix des femmes d'exercer une activité professionnelle.

- **Les opinions favorables au travail féminin semblent avoir marqué le pas**, d'abord pour les plus diplômés dès 1984-86 (74% de partisans en 1981-83, 72% en 1984-86 et 70% en 1987-89), ensuite pour les niveaux intermédiaires (BEPC, BEPS, ...) en 1987-1989.
- **La croissance**, intervenue ces trois dernières années, des opinions favorables au travail féminin semble uniquement tenir à la **poursuite de l'évolution du groupe des non-diplômés**, même si le niveau d'acceptation reste en valeur absolue relativement faible dans ce groupe : 22% de partisans en début de période, 30% en 1984-86, 32% en 1987-89.

Tout semble donc se passer comme si le nombre de partisans du travail féminin avait atteint son maximum chez les groupes les plus diplômés, mais que les idées "*modernistes*" continuaient à se diffuser dans les groupes les moins diplômés, pour peut-être marquer le pas dans les années prochaines, mais à un niveau inférieur à celui atteint dans les couches les mieux formées.

Cette régression toute relative des partisans du travail féminin se confirme chez les Français les plus jeunes depuis 1983 (18-30 ans, cf. tableau 3) et chez les habitants de l'agglomération parisienne en 1987-89 (62% de partisans en 1984-86, 56% en 1987-89, cf. tableau 4).

A l'inverse, la poursuite du phénomène de diffusion concerne surtout les habitants de villes moyennes ou importantes de province (tableau 4) et des tranches d'âge supérieures à 50 ans (tableau 3).

Bien sûr, ces fluctuations temporelles ne doivent pas faire oublier l'existence d'écart notable d'opinions selon l'âge du répondant ou selon son lieu de résidence. Ainsi, la majorité (52%) des moins de 50 ans sont aujourd'hui plutôt favorables au travail féminin, mais seulement un quart des plus de 65 ans le sont (41% de ces derniers pensent que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge). C'est d'ailleurs seulement depuis 1984-86 que les partisans du travail féminin sont devenus majoritaires chez les 30-50 ans.

Les différences sont moins fortes selon le lieu de résidence, surtout en 1987-89, avec le recul, notamment, des partisans du travail féminin dans l'agglomération parisienne. On retrouve là le constat de l'évolution de ces dernières années : les

habitants de l'agglomération parisienne sont relativement moins "modernistes" qu'ils ne l'étaient il y a dix ans (1). Il reste cependant près de 56% de partisans du travail féminin dans l'agglomération parisienne, contre 36% dans les communes rurales.

On remarque par ailleurs que les fluctuations temporelles sont davantage liées aux variations touchant le choix de l'item "les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge" plutôt que celles concernant la proposition : "elles ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire". Ceci était particulièrement net en 1981 : en même temps que le nombre d'opposants au travail des femmes ayant un jeune enfant diminuait de 8 points, celui des partisans du libre choix des femmes croissait de 10 (tableau 1).

Tableau 3

**Le pourcentage de Français favorables au travail féminin
selon leur âge (*)**

	(en %)			
	1978-1980	1981-1983	1984-1986	1987-1989
18-30 ans	45,8	57,8	56,7	53,6
30-49 ans	35,7	48,3	51,0	51,6
50-64 ans	23,3	28,9	32,0	34,0
65 ans et plus	16,6	21,0	23,8	25,7
Ensemble	31,9	41,5	43,0	43,4

(*) - Sont ici regroupées les réponses "Les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent" et "elles devraient toujours travailler". Par ailleurs, afin de mieux stabiliser les résultats, trois vagues successives d'enquêtes ont été à chaque fois regroupées. Chaque regroupement tri-annuel est donc relatif à un échantillon de 6000 personnes.

(1) - Cf. "Les opinions sur la famille, les aspirations vis-à-vis de la politique familiale", Collection des rapports, N° 49, Septembre 1988.

Tableau 4
Le pourcentage de Français favorables au travail féminin
selon leur lieu de résidence (1)

	(en %)			
	1978-1980	1981-1983	1984-1986	1987-1989
Agglomérations de moins de 2000 hab.	23,5	33,0	36,5	36,1
Agglomérations de plus de 2000 hab. (hors agglo. paris)	30,5	40,7	41,4	43,9
Agglomération parisienne	53,1	60,6	62,2	55,5
Ensemble	31,9	41,5	43,0	43,4

(1) - Sont ici regroupées les réponses "*Les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent*" et "*elles devraient toujours travailler*". Par ailleurs, afin de mieux stabiliser les résultats, trois vagues successives d'enquêtes ont été à chaque fois regroupées. Chaque regroupement tri-annuel est donc relatif à un échantillon de 6000 personnes.

Mais le même effet inverse se retrouve dans les années récentes : dans les groupes où le nombre de partisans du travail féminin marque le pas, cela est dû plutôt à une remontée, ou une stabilisation, du nombre d'opposants à l'activité professionnelle des femmes ayant un enfant en bas âge (tableau 5).

Tableau 5
Le pourcentage de Français estimant que les femmes
ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge
 (en %)

	(en %)	
	1984-1986	1987-1989
. Diplômés du bac ou d'études supérieures	15,1	16,6
. Diplômés du BEPC, BEPS	23,5	26,7
. 18 - 30 ans	22,4	23,3
. Habitants de l'agglomération parisienne	19,5	23,3

Ce mouvement méritera d'être confirmé lors des vagues d'enquêtes prochaines.

Des variations sensibles parmi les femmes actives

Il reste que ces données ne tiennent pas compte ni du sexe de l'enquêté, ni de son activité éventuelle. On peut, en effet, a priori supposer que les femmes actives elles-mêmes ont des opinions différentes de l'ensemble de la population sur la question de l'activité professionnelle féminine. Le tableau 6 le confirme : 60% des femmes actives choisissent les propositions favorables au travail des femmes, contre seulement 38% des femmes inactives.

Tableau 6
Le pourcentage de Français favorables au travail féminin
selon le sexe et l'activité du répondant (1)

	(en %)			
	1978-1980	1981-1983	1984-1986	1987-1989
Homme actif	33,9	44,9	46,7	44,7
Homme inactif	22,5	34,6	32,2	34,9
Femme active	42,2	53,8	57,7	60,1
Femme inactive	28,1	34,7	35,9	37,8
Ensemble	31,9	41,5	43,0	43,4

(1) - Sont ici regroupées les réponses "*Les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent*" et "*elles devraient toujours travailler*". Par ailleurs, afin de mieux stabiliser les résultats, trois vagues successives d'enquêtes ont été à chaque fois regroupées. Chaque regroupement tri-annuel est donc relatif à un échantillon de 6000 personnes.

Trois remarques complémentaires méritent d'être formulées :

- 1 - Les positions "*modernistes*", favorables à l'activité féminine, sont davantage le fait des actifs (homme ou femme) que des inactifs (personnes plus âgées en moyenne).
- 2 - Alors que le pourcentage de partisans du travail féminin continue à croître aussi bien chez les femmes actives que chez les inactives, celui-ci marque le pas chez les hommes, et surtout chez les hommes actifs ces trois dernières années.
- 3 - L'écart ne cesse de se creuser entre les opinions formulées par les femmes actives et celles émises par les femmes inactives : alors que le pourcentage de partisans du travail féminin était de 14 points plus élevé en 1978-1980 chez les femmes actives par rapport aux inactives, l'écart est de 22 points entre ces deux groupes en fin de période.

Mais, au-delà de ces remarques, si l'on examine les opinions des seules femmes actives, on retrouve en leur sein, quoique moins prononcées, les variations déjà mises en évidence par niveau de diplôme :

- **Les femmes actives non diplômées ne sont pas majoritairement favorables au libre travail des femmes** (46% le sont, cf. tableau 7). Par contre, 80% des femmes actives ayant au moins le bac en sont partisans.
- Si le nombre de femmes actives favorables à l'activité féminine continue à croître, cela est dû **uniquement à l'évolution des opinions de celles qui n'ont aucun diplôme et non des autres**, dont les jugements marquent le pas depuis 1981-1983 (tableau 7).

Tableau 7

Le pourcentage de femmes actives favorables au travail féminin selon leur niveau de diplôme (1)

	(en %)			
	1978-1989	1981-1983	1984-1986	1987-1989
Aucun diplôme - CEP	27,6	36,9	41,6	45,8
BEPC, BEPS	43,1	64,5	62,2	60,0
Bac ou études supérieures	74,7	79,4	80,2	79,8
Ensemble des femmes actives	42,2	53,8	57,7	60,1

(1) - Sont ici regroupées les réponses "*Les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent*" et "*elles devraient toujours travailler*".

De la même façon, le nombre de partisans du travail féminin marque, ces dernières années, un ralentissement ou un arrêt chez les femmes actives de moins de 30 ans (65% en 1981-1983, 65% en 1987-89), ou chez celles qui sont cadres ou employées (tableau 8). A l'inverse, la diffusion des idées modernistes sur le travail des femmes est extrêmement rapide depuis 1981 chez les femmes ouvrières ou employées de service (34% de partisans en 1981-83, 41% en 1984-86, 51% en 1987-89).

Tableau 8

**Le pourcentage de femmes actives favorables au travail féminin
selon leur profession (1)**

	(en %)			
	1978-1980	1981-1983	1984-1986	1987-1989
Cadres (moyens ou supérieurs) ..	70,9	73,3	82,2	79,3
Employées	42,7	59,0	54,8	56,7
Ouvrières, personnel de service	28,1	34,4	40,9	51,4
Ensemble des femmes actives	42,2	53,8	57,7	60,1

(1) - Sont ici regroupées les réponses "*Les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent*" et "*elles devraient toujours travailler*".

Femmes actives et enfants en bas âge

Mais ce qui peut paraître le plus étonnant, s'agissant de femmes actives, est que **40% d'entre elles restent encore plutôt "défavorables" au travail féminin, au sens où elles y mettent des conditions restrictives.** Ainsi, pour 24%, les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge et pour 14%, elles ne devraient le faire que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire (tableau 9). Bien sûr, le sentiment de contrainte familiale (enfant en bas âge), ou de contrainte économique (travailler seulement si nécessaire), varie beaucoup selon la profession de la mère, si bien que seulement 19% des femmes cadres sont, en 1987-89, "*défavorables*" au travail féminin. Par contre, le pourcentage est trois fois plus important chez les ouvrières (49%).

Bien sûr, s'agissant de femmes actives, les réponses ne traduisent pas ici seulement une prise de position sur le rôle des femmes dans la société, mais elles sont aussi très directement influencées par la nature même du travail effectué. De fait, seul un très petit nombre (4%) de femmes cadres évoquent la contrainte économique comme unique raison de travailler. Par contre, 20% des ouvrières indiquent que

les femmes ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire (à travail contraint, motivation contraignante).

Tableau 9

**Le pourcentage de femmes actives
"plutôt défavorables" au travail féminin
selon leur profession (1)**

	(en %)			
	1978-1980	1981-83	1984-86	1987-89
Cadres	27,9	26,3	17,1	18,6
<i>dont : jamais si enfant en bas âge</i>	19,7	17,7	9,9	14,2
Employées	56,9	40,2	44,6	42,4
<i>dont : jamais si enfant en bas âge</i>	34,2	22,8	24,1	25,3
<i>seulement si nécessaire</i>	20,4	16,1	18,5	16,0
Ouvrières, personnel de service	71,0	65,0	58,7	48,6
<i>dont : jamais si enfant en bas âge</i>	43,8	34,4	31,5	25,7
<i>seulement si nécessaire</i>	24,0	28,6	26,8	20,0
Ensemble des femmes actives	57,1	45,5	41,7	39,4
<i>dont : jamais si enfant en bas âge</i>	35,3	25,8	22,0	23,6
<i>seulement si nécessaire</i>	19,4	18,2	18,2	14,4

(1) - Sont ici regroupées les réponses : "les femmes ne devraient jamais travailler", "elles ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge", "elles ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire".

Il reste que l'on retrouve, au sein même des réponses formulées par les femmes actives, la même tendance que celle déjà signalée dans les évolutions des réponses "les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge" : alors que de 1978 à 1986, le nombre de celles optant pour cette réponse décroissait rapidement (de 35% en 1978-80 à 22% en 1984-86), il se stabilise ou se remet à croître légèrement en 1987-1989, passant à 24%. A l'inverse, le pourcentage d'actives considérant que les femmes ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire continue à décroître (19% en 1978-80, 18% en 1981-86, 14% en 1987-89).

La remontée de l'item *"les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge"* est le fait des cadres (10% en 1984-86, 14% en 1987-89) et des employées (23% en 1981-83, 25% en 1987-89). Par contre, il continue son mouvement descendant chez les ouvriers (34% en 1981-83, 26% en 1987-89).

Ainsi, l'activité féminine apparaît bien comme un phénomène qui s'enracine dans les mentalités des Français. Force est cependant de constater aussi qu'en 1987-89, 14% des femmes cadres, un quart des employées et des ouvrières estiment que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge. De la même façon, 14% des femmes considèrent par ailleurs que, bien qu'actives elles-mêmes, les femmes ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire.

Ces évolutions méritaient d'être rappelées car elles permettent de mieux comprendre le contexte dans lequel se situent les réponses sur l'arrêt temporaire d'activité des femmes ayant de jeunes enfants.

Tableau 10
Les plus "chauds" partisans du travail féminin
en 1987 - 1989 (1)

	(en %)
Diplômés du bac ou d'études supérieures	69,8
Femmes actives	60,1
<i>dont : Femme diplômée du bac</i>	
<i>ou du supérieur</i>	79,8
<i>Femme cadre</i>	79,3
Habitants de l'agglomération parisienne	55,5
18 - 30 ans	53,6
Moyenne nationale	43,4

Guide de lecture : Alors qu'en moyenne, 43,4% des Français sont favorables à l'activité féminine, c'est le cas de 69,8% de ceux qui sont diplômés du bac ou du supérieur. C'est, par contre, le cas de seulement 32% des non-diplômés (cf. Tableau 11).

(1) -Sont considérées comme "favorables" à l'activité féminine, les réponses :
"Les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent" et
"elles devraient toujours travailler".

Tableau 11

**Les groupes les moins favorables au libre travail des femmes
en 1987 - 1989 (1)**

(en %)	
Réside dans une agglomération de moins de 2000 habitants	36,1
Homme inactif	34,9
Ne dispose d'aucun diplôme ou du seul CEP	32,0
A 65 ans et plus	25,7
Moyenne nationale	43,4

Guide de lecture : Alors qu'en moyenne, 43,4% des Français sont favorables à l'activité féminine, c'est le cas de seulement 32% des non-diplômés.

 (1) - Sont considérées comme "favorables" à l'activité féminine, les réponses :
 "Les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent" et
 "elles devraient toujours travailler".

CHAPITRE II

L'ARRÊT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ DES FEMMES AYANT DE JEUNES ENFANTS

Si l'Allocation Parentale d'Education (APE) constitue une aide financière incitative à l'arrêt temporaire d'activité, on sait qu'elle reste limitée à l'arrivée (naissance, adoption ou accueil) d'un enfant de moins de 3 ans, portant à **trois ou plus** le nombre d'enfants à charge. *La généralisation éventuelle d'une telle prestation est-elle souhaitée par la population ? Notamment, quelle est l'opinion en ce domaine des femmes actives ou des parents de jeunes enfants ?*

Une forte majorité favorable à l'incitation à l'arrêt temporaire d'activité

Faut-il rappeler (1) que plutôt que de risquer un acquiescement plébiscitaire à une question sur une éventuelle généralisation de cette prestation sans contrainte financière corrélative, nous avons opté pour une interrogation formulée en **terme de choix**, choix entre une aide en nature consistant à fournir davantage d'équipements, permettant aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler, et une aide en espèces incitant ces mères de famille à cesser temporairement d'exercer leur activité professionnelle (2).

Les résultats obtenus en 1989, consignés dans le tableau 12, confirment totalement les enseignements de 1987 : **une très forte majorité de la population (les quatre cinquièmes) opte pour l'incitation à la cessation temporaire du travail des mères de jeunes enfants.**

(1) - Cf. G. Hatchuel, *"Accueil de la petite enfance et activité féminine"*, Collection des rapports du CREDOC, N° 61, Mai 1989.

(2) - Une question complémentaire avait pour but de compléter (ou confirmer), un peu plus loin dans le questionnaire, le choix effectué.

Tableau 12

Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ?

	(en %)	
	1987	1989
. Il faudrait plutôt permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant bien plus d'équipements pour la garde de leurs enfants	18,8	21,6
. Il faudrait plutôt inciter, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler	80,0	77,9
. Ne sait pas	1,2	0,5
. Ensemble de la population	100,0	100,0

On avait pu s'étonner d'un tel résultat, quelque peu à contre courant. Néanmoins, le tableau 12 confirme que les réponses obtenues à cette question n'étaient, en 1987, certainement pas conjoncturelles. Même si le pourcentage de Français favorables à l'incitation à l'arrêt temporaire d'activité a légèrement diminué, il reste de 78% en 1989. Ce constat confirme aussi, a posteriori, l'hypothèse que nous avons émise lors de notre précédente étude : en 1988, le libellé de la question sur le choix entre "*aide en nature*" et "*aide financière incitant à l'arrêt temporaire d'activité*" avait été légèrement modifié (1). Or, cette modification avait fait passer le pourcentage des partisans de l'aide à la cessation temporaire d'activité de 80% (en 1987) à 71% (en 1988). Nous avons supposé que c'était la modification du libellé de la question entre les deux années qui expliquait une telle évolution, le libellé de 1988 mettant moins en évidence que le choix proposé concernait exclusivement les mères de **jeunes enfants**. Or, la reprise dans le questionnaire de 1989 d'un libellé exactement identique à la question de 1987 le confirme : on retrouve, en 1989, un pourcentage (78%) de partisans de l'arrêt temporaire proche de celui de 1987.

 (1) - Cf. Collection des rapports du CREDOC, N° 61 (déjà cité).

Les variations par niveau de formation, par âge, ou selon le lieu de résidence (taille d'agglomération) sont fortes quant à cette acceptation de l'incitation temporaire d'activité des mères de jeunes enfants (tableaux 13 à 15). Les non-diplômés, les plus âgés, les résidents dans de petites communes rurales sont de loin les plus favorables à ce "*salaires maternel*" : 83% des non-diplômés, 84% des plus de 65 ans et 83% des habitants des communes de province de moins de 2000 habitants en sont partisans en 1989 (contre 78% en moyenne).

Tableau 13
Le pourcentage de partisans de l'incitation financière
à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants,
selon l'âge du répondant (1)

	(en %)	
	1987	1989
18 - 29 ans	75,0	72,9
30 - 49 ans	77,0	76,0
50 - 64 ans	87,0	81,5
65 ans et plus	84,4	83,7
Ensemble	80,0	77,9

Tableau 14
Le pourcentage de partisans de l'incitation financière
à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants,
selon le niveau de diplôme (1)

	(en %)	
	1987	1989
Aucun diplôme ou CEP	83,1	82,7
BEPC, BEPS	81,4	80,3
Bac, Etudes supérieures	70,4	64,0
Ensemble	80,0	77,9

(1) - Pour le libellé exact, voir la proposition 2 du tableau 12

Tableau 15

**Le pourcentage de partisans de l'incitation financière
à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants,
selon leur lieu de résidence (1)**

	(en %)	
	1987	1989
. Agglomérations de moins de 2000 habitants	85,6	83,1
. Agglomérations de plus de 2000 habitants	78,6	78,8
. Agglomération parisienne	74,9	65,2
. Ensemble	80,0	77,9

(1) - Pour le libellé exact, voir la proposition 2 du tableau 12

A l'inverse, alors que le pourcentage d'enquêtés favorables à la fourniture d'équipements permettant à la mère de jeunes enfants de continuer à travailler s'élève en moyenne à 22% en 1989, ce pourcentage est de 36% chez les diplômés du bac et d'études supérieures, de 27% chez les 18-29 ans et de 34% chez les habitants de la région parisienne.

Certes, on relève que dans tous les cas, le pourcentage de partisans du "*salair maternel*" diminue de 1987 à 1989 - surtout chez les plus diplômés, les 50-64 ans et les habitants de l'agglomération parisienne -. Cependant, il reste toujours égal ou supérieur à 64%.

Une majorité confirmée aussi chez les femmes actives

Mais l'élément le plus frappant de l'observation des résultats comparés des enquêtes de 1987 et 1989 est la position des femmes actives elles-mêmes : alors que dans la période, les partisans de "*l'aide en nature pour poursuite d'activité*" ont globalement augmenté, il y a, en 1989, davantage de femmes actives favorables à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants (tableau 16) : 69,5% en 1987 et 72% en 1989.

Tableau 16

**Le pourcentage de partisans de l'incitation financière
à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants,
selon le sexe et l'activité du répondant (1)**

	(en %)	
	1987	1989
Femme active	69,5	71,9
Femme inactive	82,5	80,8
Homme actif	81,2	76,4
Homme inactif	83,9	81,7
Ensemble	80,0	77,9

(1) -Pour le libellé exact, voir la proposition 2 du tableau 12

Ce constat est encore plus net pour ce qui concerne la position des femmes actives ayant elles-mêmes charge d'enfants, c'est-à-dire les personnes les plus directement concernées par la question posée : les trois quarts d'entre elles optent en 1987 pour l'incitation à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants, alors qu'elles étaient 65% en 1987 (tableau 17). Le même mouvement que celui enregistré pour les femmes actives ayant un enfant de moins de 16 ans touche celles ayant un enfant encore plus jeune : bien que l'échantillon soit là relativement faible, on relève néanmoins que 30% des femmes actives ayant un enfant de moins de 6 ans étaient favorables en 1987 à l'aide en nature permettant la poursuite de l'activité professionnelle. Ce pourcentage a baissé en 1989, passant à 24%.

Tableau 17

**Le pourcentage de partisans de l'incitation financière
à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants,
selon le sexe et l'activité du répondant (1)**

- Personnes ayant à charge au moins un enfant de moins de 16 ans -

(en %)

	1987	1989
Femme active	64,7	74,9
Femme inactive	82,8	79,5
Homme actif	85,3	77,3
Ensemble des Français ayant un enfant de moins de 16 ans (2)	78,7	78,2

(1) - Pour le libellé exact, voir la proposition 2 du tableau 12

(2) - Y compris les hommes inactifs, non détaillés dans le tableau, trop peu nombreux pour que leur réponse soit considérée comme représentative.

Est-ce à dire que les femmes actives elles-mêmes apparaissent, en 1989, un peu moins attachées à l'activité professionnelle qu'elles ne l'étaient en 1987 ? Il semble, en partie, que cela soit le cas. En partie seulement, car il reste toujours vrai qu'en 1989, les femmes actives sont elles-mêmes bien davantage "favorables" au travail féminin que l'ensemble de la population : 58% le sont, contre 46% parmi l'ensemble des Français (cf. tableau 18). Mais on retrouve ici le phénomène déjà signalé au chapitre I : les réponses *"les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge"* croissent sensiblement, de 1987 à 1989, au sein du groupe des femmes actives ; ainsi, 19% d'entre elles optaient en 1987 pour cette réponse. Elles sont 28% en 1989 (cf. tableau 19). La situation est identique pour les femmes actives ayant au moins un enfant de moins de 16 ans, même si ces dernières sont globalement encore plus attachées au travail féminin que les femmes actives n'ayant pas charge d'enfants.

Tableau 18

**Le pourcentage de femmes actives "favorables" au travail féminin
selon leurs charges de famille (1)**

	(en %)	
	1987	1989
. Ensemble des femmes actives	63,1	57,8
. Ensemble des Français	41,6	45,5
. Ensemble des femmes actives ayant un enfant de moins de 16 ans	68,3	63,1
. Ensemble des Français ayant un enfant de moins de 16 ans	45,4	51,2

(1) - Sont regroupées ici les réponses : "les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent" et "elles devraient toujours travailler" (cf. Chapitre I).

Tableau 19

**Analyse comparée du pourcentage de réponses
"Les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles
ont des enfants en bas âge"
en 1987 et 1989**

	(en %)	
	1987	1989
. Ensemble des femmes actives	19,2	27,5
. Ensemble des Français	29,4	30,7
. Ensemble des femmes actives ayant un enfant de moins de 16 ans	14,6	20,4
. Ensemble des Français ayant un enfant de moins de 16 ans	27,2	26,3

Enfin, il est intéressant de noter que cette tendance accrue à considérer favorablement l'incitation à l'arrêt temporaire d'activité n'est pas uniformément répartie : c'est le fait des femmes actives non diplômées et non de celles disposant du bac ou d'un diplôme d'études supérieures (cf. tableau 20). 40% des femmes actives disposant de ce niveau de diplôme optaient en effet en 1987 pour "l'aide en nature" et 43% en 1989. Par contre, le pourcentage décroît dans la période quand la femme ne dispose d'aucun diplôme ou d'un diplôme inférieur au baccalauréat.

Il semble bien d'ailleurs que sur cette question de l'arrêt temporaire d'activité, ce soit le niveau de formation initial qui influe le plus nettement sur les réponses. Nous y reviendrons.

Tableau 20

Le pourcentage de femmes actives optant pour l'aide en nature permettant la poursuite de l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants

	(en %)	
	1987	1989
Ensemble des femmes actives	29,0	27,9
<i>dont : disposant du bac ou d'un diplôme d'études supérieures</i>	<i>40,4</i>	<i>43,1</i>
<i>Ne disposant d'aucun diplôme ou d'un diplôme inférieur au bac</i>	<i>23,3</i>	<i>20,5</i>

Ainsi, le maintien d'une forte demande d'aide à la cessation temporaire d'activité des mères de jeunes enfants se situe dans un contexte général d'évolution des mentalités plus attentif aux difficultés des mères de jeunes enfants de concilier leur activité professionnelle et leur rôle familial ("les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge").

Cette interrogation, légèrement accrue ces dernières années, est surtout le fait des femmes actives peu ou pas diplômées. Il sera intéressant de vérifier si cette tendance n'est que conjoncturelle ou s'inscrit dans un mouvement d'opinions plus profond.

Le contexte : celui des difficultés à concilier "vie familiale et vie professionnelle"

Ces résultats ne signifient pas pour autant que les femmes ne sont pas attachées, dans leur ensemble, à l'activité professionnelle. En effet, **ceux-ci ne doivent en aucun cas être dégagés du contexte qui est le leur**. Quatre éléments fondamentaux méritent, de ce point de vue, d'être rappelés ici :

1 - Le choix proposé aux enquêtés concerne une aide à la cessation temporaire d'activité. Le tableau 21 met en évidence, à ce propos, que pour un tiers des femmes actives, l'aide financière devrait être versée pendant les trois ans suivant la naissance et pour un quart d'entre elles, pendant deux ans ou moins. Seuls 13% optent pour une durée plus longue que trois ans. Certes, on peut considérer aussi que 47% des femmes actives optent pour un arrêt temporaire de 3 ans ou plus, mais on peut imaginer que sur une question de ce type, le réflexe naturel du répondant peut plutôt l'inciter, faute d'évoquer dans la question d'éventuelles contreparties financières, à choisir les durées d'arrêt d'activité les plus longues. En tout état de cause, pour une majorité des répondantes, l'aide est bien envisagée globalement de façon temporaire.

Tableau 21

Les opinions comparées des femmes actives et de l'ensemble de la population
quant à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants
(1989)

	(en %)	
	Ensemble des femmes actives	Ensemble des Français
. Préfère une augmentation des services et équipements permettant la poursuite de l'activité professionnelle de la mère.....	27,9	21,7
. Opte pour une aide financière temporaire compensant l'arrêt d'activité, d'une durée de (1) :		
- Six mois ou un an	6,7	12,3
- Deux ans	17,5	16,4
- Trois ans	33,7	30,1
- Plus longtemps	13,4	18,7
- Ne sait pas	0,5	0,3
Ne sait pas	0,2	0,5
. Total	100,0	100,0

(1) - La question, posée seulement en 1989, était exactement la suivante : "Cette aide temporaire pour cesser de travailler, il faudrait, selon vous, la verser pendant combien de temps ?". Celle-ci était posée uniquement à ceux ayant choisi, à la question précédente, l'item : "Il faudrait plutôt inciter, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler".

- 2 - Notre interrogation concernait, d'autre part, l'arrêt temporaire d'activité des mères de **jeunes enfants**, au sein d'une série de questions consacrées au problème de garde des enfants en **bas âge**. Or, la notion de jeune enfant, on l'a vu dans les résultats portant sur l'année 1988, semble influencer sensiblement sur les réponses. **Autrement dit, c'est probablement parce que l'interrogation avait trait aux "mères de jeunes enfants" que le nombre de réponses favorables à l'arrêt d'activité est, ici, si élevé.** Il reste que les attentes de la population dans son ensemble semblent fortes quant à la mise en place d'une politique incitant la mère d'enfants en bas âge à cesser temporairement de travailler.
- 3 - Ces résultats ne semblent pas tant liés à l'opinion générale que chacun peut avoir sur le travail féminin proprement dit, et, en particulier, sur la conception que l'on peut défendre quant au libre choix des femmes d'exercer une activité professionnelle. **Ils apparaissent plutôt relatifs au constat que chacun peut faire sur les difficultés à concilier activité professionnelle et enfants en bas âge**, constat réalisé aussi par les plus chauds partisans du travail des femmes eux-mêmes. Ainsi, au sein des populations les plus "*modernistes*", c'est-à-dire celles qui sont le plus profondément attachées au libre choix de la femme de travailler, la proportion d'enquêtés favorables à l'incitation à l'arrêt temporaire d'activité est aussi très élevée : 67% en 1987 et 66% en 1989. Autrement dit, les deux tiers des Français les plus favorables au travail féminin, qui ne peuvent être taxés a priori de prôner le retour de la "*femme au foyer*", sont quand même favorables à une politique d'incitation financière à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants. De même, 61% des femmes actives qui estiment que "*les femmes doivent travailler dans tous les cas où elles le désirent*" optent elles-mêmes, en 1989, pour cette politique favorisant la cessation temporaire d'activité (contre 56% en 1987).
- 4 - Enfin, ce constat sur les difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale ne peut pas ne pas être **amplifié par la situation en matière d'équipements de garde d'enfants** et le sentiment aigu exprimé par une forte majorité de la population que ces équipements sont en nombre insuffisant. La carence d'équipements de garde est en effet reconnue par 78% des femmes actives en 1987 et 81% d'entre elles en 1989. D'ailleurs, on constate que ce sentiment d'insuffisance d'équipements va de pair avec un accueil plus favorable de la politique d'incitation à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants. Par exemple, les femmes actives n'ayant aucun diplôme ou

un diplôme inférieur au bac optent, en 1989, à 79% pour la politique d'arrêt temporaire d'activité. Quand elles estiment que le nombre d'équipements de garde est suffisant, elles optent à 70% pour cette politique. Par contre, quand elles considèrent ce nombre insuffisant, elles sont 82% à opter pour l'incitation à l'arrêt temporaire de travail. Autrement dit, **les fortes difficultés à obtenir des places d'accueil accroissent les problèmes de conciliation entre activité professionnelle et vie familiale et incitent davantage à opter pour l'aide financière favorisant l'arrêt temporaire d'activité**, surtout quand le travail exercé est peu valorisant et le niveau de salaire perçu faible ou moyen.

Les partisans et les opposants de l'arrêt temporaire

Au-delà de ces remarques, on peut, par regroupement des deux vagues d'enquêtes de 1987 et 1989, disposer d'un échantillon plus large de 4000 personnes, contribuant ainsi à **mieux qualifier**, d'un côté les partisans d'un "*salaires maternel*", de l'autre, ceux qui préfèrent un accroissement des équipements permettant aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler.

Sont davantage représentés **parmi ceux qui sont favorables à l'incitation à l'arrêt temporaire d'activité**, tout à fait logiquement, les parents qui ont adopté pour leur dernier enfant en bas âge la garde par la mère (87% d'entre eux y sont favorables, contre 79% en moyenne chez l'ensemble des Français pour les deux années 1987 et 1989), les femmes inactives (85%), les couples où les deux conjoints sont inactifs (87%), les enquêtés de plus de 60 ans (85%) ou même de plus de 50 ans (84%), les habitants de petites agglomérations rurales de moins de 2000 habitants (84%), les retraités (84%) et les exploitants agricoles (89%).

A l'inverse, on trouve une proportion plus grande **d'enquêtés favorables à la fourniture de services et d'équipements permettant à la mère de jeunes enfants de continuer à travailler** chez les plus jeunes (26% des 18-29 ans y sont favorables, contre 20% en moyenne pour l'ensemble de la population des deux années 1987 et 1989), les célibataires (30%), surtout les femmes célibataires (33%), ceux qui n'ont eu aucun enfant (28%), les professions libérales et cadres supérieurs (33%), les cadres moyens (29%), les individus aux revenus les plus aisés (30% pour les enquêtés disposant dans leurs foyers de 15 000 francs mensuels et plus), les diplômés d'études supérieures (37%) et les parisiens (42%). Cette proportion

atteint ses sommets chez les habitants de l'agglomération parisienne de moins de 40 ans et sans enfant (45%). Bien sûr, on l'a déjà vu, on trouve ici les groupes les plus favorables au travail féminin (33% d'entre eux optent pour la poursuite d'activité) et les femmes actives elles-mêmes (28%), notamment les femmes seules actives (32%).

Un effet "niveau de diplôme" très sensible parmi les femmes actives

Cependant, les différenciations à l'intérieur même du groupe des femmes actives sont très fortes (tableau 22) : 25% seulement des femmes employées ou ouvrières sont partisans de la poursuite d'activité par la fourniture de davantage d'équipements, contre 32% des femmes cadres ou indépendantes. Mais surtout on relève que l'attachement à la poursuite d'activité professionnelle est d'autant plus fort que les revenus qu'on en tire sont élevés et que le niveau de diplôme est haut. Ainsi, 49% des femmes actives diplômées du supérieur sont partisans de la poursuite d'activité, contre 21% seulement des femmes actives non diplômées. De même, 39% de celles tirant de leur activité propre plus de 7 000 francs mensuels y sont favorables, contre 21% de celles disposant de moins de 4 500 francs mensuels. On ne s'en étonnera pas : il est clair que plus le revenu d'activité est haut, moins la prestation financière qui pourrait éventuellement être servie n'a de chance de remplacer la totalité du salaire perçu. L'effet semble être encore plus net pour les femmes actives ayant un enfant à charge (tableau 22).

Cependant, bien davantage que la profession exercée (1), il apparaît que le facteur le plus discriminant pour expliquer la position des femmes actives sur ce point est leur niveau de diplôme. Effet de la rentabilité attendue des études ? Sentiment que le projet de carrière ne peut être que plus favorable quand on dispose de diplômes plus élevés ? En tout état de cause, quand la femme active, qu'elle soit cadre ou employée, ne dispose que d'un diplôme inférieur au bac, elle opte deux fois moins souvent pour la poursuite d'activité (21%) que quand elle a un diplôme égal ou supérieur au bac (40% à 43%, cf. tableau 23).

(1) - Rappelons qu'il s'agit de la profession déclarée.

Tableau 22
Le pourcentage de femmes actives artisanes de la poursuite de
l'activité des mères de jeunes enfants
(total 1987 + 1989) (1)

(en %)

		Ensemble des femmes actives	Ensemble des femmes actives ayant un enfant de moins de 16 ans
Total des femmes actives		28,3	28,1
<i>dont :</i>			
Profession	<i>Indépendante ou cadre</i>	32,5	37,1
	<i>Employée ou ouvrière</i>	25,4	22,8
Niveau de formation	<i>Aucun diplôme, CEP</i>	21,3	} 21,8
	<i>BEPC, BE</i>	22,6	
	<i>Bac</i>	37,8	} 41,8
	<i>Etudes supérieures</i>	49,4	} 39,0
Salaire mensuel propre	<i>Moins de 4 500 francs</i>	21,4	} 26,7
	<i>De 4500 francs à 7000 francs</i>	31,3	
	<i>Supérieur à 7000 francs</i>	38,9	} 22,2
			43,6

Tableau 23
Le pourcentage de femmes actives artisanes de la poursuite de
l'activité des mères de jeunes enfants,
selon leur profession et leur niveau de diplôme
(total 1987 + 1989) (1)

(en %)

Femmes ne disposant d'aucun diplôme ou d'un diplôme inférieur au bac	Indépendantes ou cadres	21,1
	Employées	20,9
Femmes disposant du bac ou d'un diplôme d'études supérieures	Indépendantes ou cadres	43,4
	Employées	39,6
Rappel : ensemble des femmes actives		28,3

(1) - On a regroupé ici les données des vagues d'automne 1987 et d'automne 1989 de l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français". Le pourcentage fourni est celui des femmes actives ayant choisi la proposition : "Il faudrait plutôt permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant bien plus d'équipements pour la garde de leurs enfants".

Deux éléments du constat précédent se trouvent confirmés par les deux tableaux 24 et 25 :

- a) - Plus des quatre cinquièmes de la population sont favorables à une telle politique.
- b) - Comparé à 1987, encore plus de femmes actives se déclarent, en 1989, partisans de cette politique, notamment les femmes actives ayant au moins à charge un enfant de moins de 16 ans : elles étaient 75% à s'y déclarer favorables en 1987 ; elles sont 87% en 1989.

Il convient cependant de rester prudent quant à l'analyse des réponses à cette question. Bien sûr, les caractéristiques de ceux, minoritaires, qui se déclarent plus souvent défavorables à cette politique d'aide financière, sont, pour l'essentiel, identiques à celles des enquêtés partisans du développement des équipements pour permettre aux mères d'enfants en bas âge de continuer à travailler : les femmes actives, ceux disposant de revenus élevés, les personnes ayant suivi des études supérieures, etc... Mais on note, cependant, qu'un grand nombre d'enquêtés (environ 60%) ayant opté, à la question posée en termes de choix, pour la poursuite d'activité se déclarent ici favorables à la politique d'aide financière à la cessation temporaire d'activité. Comme s'ils voulaient dire que pour eux, ils ne choisiraient pas l'arrêt temporaire, mais qu'ils sont globalement favorables à une telle politique pour les femmes qui le souhaiteraient.

Cela se trouve confirmé en quelque sorte par l'analyse des réponses un peu paradoxales présentées au tableau 26. On remarque en effet que si une majorité de la population (55%) se montre favorable au versement d'une aide incitant à l'arrêt temporaire d'activité, c'est parce qu'il leur paraît *"difficile de concilier vie professionnelle et enfant en bas âge"*. Or, la majorité est inversée pour les femmes actives diplômées : 53% d'entre elles se déclarent partisans de cette politique *"parce que cela permettra à certaines femmes de ne pas être obligées de travailler pour avoir un deuxième salaire"*. Autrement dit, c'est plus parce qu'elles considèrent que *"certaines femmes"* ne travaillent pas par plaisir, mais par obligation. En effet, optent plus souvent pour cette réponse ceux qui disposent d'un niveau culturel élevé, ceux qui bénéficient des revenus plus hauts et d'une profession aisée. C'est-à-dire ceux qui sont le plus *"modernistes"* ou le plus attachés au travail des femmes. **Une partie d'entre eux optent donc probablement pour cette proposition afin que les femmes contraintes de travailler ne le soient plus, et non pour leur propre cas.**

Tableau 26
Pourquoi êtes-vous favorable à une telle prestation ? (1)
(1989)

(en %)

	Ensemble de la population	Ensemble des femmes actives	Ensemble des femmes actives disposant du bac ou d'un diplôme du supérieur
. Parce qu'il est difficile de concilier vie professionnelle et enfants(s) en bas âge.....	54,6	54,0	46,4
. Parce que cela permettra à certaines femmes de ne pas être obligées de travailler pour avoir un deuxième salaire	44,1	45,2	52,7
. Ne sait pas	1,3	0,9	0,9
. Total	100,0	100,0	100,0

(1) - La question posée n'était posée qu'à ceux s'étant déclarés favorables à la politique d'aide financière (cf. tableau précédent).

Une aide financière attendue de 3 500 francs par mois en moyenne

A combien les Français pensent-ils que devrait s'élever l'aide financière incitant la mère d'enfants en bas âge à cesser temporairement de travailler ? A 3 550 francs par mois en moyenne en fin 1989.

Les Français favorables à cette politique avaient évalué en moyenne à 3 060 francs par mois le montant de cette aide en fin 1987, et à 3 220 francs par mois en fin 1988.

Les parents d'enfants de moins de 6 ans attendent une aide un peu plus élevée (3 640 francs par mois en fin 1989) que l'ensemble des Français ou que l'ensemble des femmes actives (3 490 francs, cf. tableau 27). Les hommes continuent à demander un peu plus que les femmes (3 680 francs, contre 3 430 francs en moyenne pour les femmes).

Tableau 27
Selon vous, à combien par mois devrait s'élever cette aide ? (*)

(montant mensuel moyen, en francs courants)

	Ensemble de la population	Ensemble des personnes ayant un enfant de moins de 6 ans	Ensemble des femmes actives
1988.....	3 220	3 340	3 170
1989.....	3 550	3 640	3 490

(*) - Il s'agit ici, pour chaque année, de la moyenne des réponses fournies par les enquêtés s'étant déclarés favorables à la politique proposée.

Une forte aspiration au temps partiel

Les Français apparaissent donc très majoritairement favorables à une politique d'aide financière visant à favoriser l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants. Mais la possibilité de travail à temps partiel peut-elle constituer, en partie, une alternative à cette politique ?

La réponse à cette question est, semble-t-il, plutôt positive. Deux éléments issus de l'enquête "Aspirations et conditions de vie" nous incitent à le penser :

- D'abord, on relève que plus d'un quart (26%) des femmes actives travaillent déjà à temps partiel. Et, parmi celles ayant à charge un enfant de moins de 6 ans, un tiers (31%) sont dans ce cas (1). Ce pourcentage est déjà suffisamment important pour montrer combien le besoin de ne pas travailler à temps complet est fortement ressenti par les femmes ayant un jeune enfant. Mais il faut dire que cette possibilité de diminuer son temps de travail n'est guère offerte à tous les salariés, ou ne leur apparaît pas possible.

 (1) - Ces données sont relatives au regroupement des trois vagues d'enquêtes de 1987, 1988 et 1989. Elles concernent un échantillon global de 1 100 femmes actives.

- Ensuite, alors même que le caractère volontairement restrictif de la formulation proposée n'incitait pas à une réponse positive ("*Si votre employeur l'acceptait, souhaiteriez-vous travailler à temps partiel, avec une diminution de salaire ?*"), on remarque que **36% des femmes actives exerçant à temps plein et ayant un jeune enfant ont répondu positivement** (tableau 28).

Tableau 28

Si votre employeur l'acceptait, souhaiteriez-vous travailler à temps partiel, avec une diminution de salaire ? (*)

(en %)

	Ensemble des femmes actives à temps plein	Ensemble des femmes actives à temps plein ayant un enfant de moins de 6 ans
Oui	22,0	35,7
Non	65,1	58,6
Ne sait pas et non concerné (**)	12,9	5,7
Total	100,0	100,0

(*) - Cette question n'était posée qu'aux enquêtés eux-mêmes actifs et travaillant à temps plein. Les données présentées ici sont relatives aux trois vagues d'enquêtes regroupées de 1987, 1988 et 1989 (1100 femmes actives).

(**) - Non réponses et travailleurs indépendants ayant indiqué qu'ils n'étaient pas concernés.

Cette aspiration au travail à temps partiel est principalement le fait de femmes actives vivant en couple, disposant de ressources moyennes ou élevées et diplômées. Ainsi, alors qu'en moyenne, 22% des femmes actives souhaitent travailler à temps partiel, le pourcentage n'est que de 19% chez celles qui ne disposent d'aucun diplôme et de 16% pour celles dont les revenus mensuels propres sont inférieurs à 4 500 francs. Par contre, le pourcentage atteint 25% pour celles disposant d'au moins 7 000 francs mensuels.

CHAPITRE III

LES FRANÇAIS ET L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

DES MÈRES DE JEUNES ENFANTS :

de profondes oppositions dans la population

On a vu que les opinions sur le travail des femmes ont profondément évolué dans la décennie. Il reste que les partisans de l'activité féminine, ceux qui pensent *que les femmes devraient travailler dans les cas où elles le désirent*, sont encore légèrement minoritaires en France. En particulier, un petit tiers (30%) de la population française, qui semble se stabiliser, voire se renforcer depuis trois ans, considère que *"les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont un enfant en bas âge"*. Il est frappant aussi que 40% des femmes actives mettent encore elles-mêmes des conditions restrictives au travail féminin (cf. Chapitre I).

Par ailleurs, une très forte majorité de la population se déclare favorable à l'incitation, par une aide en espèces, à la cessation **temporaire** du travail des mères de **jeunes enfants**. Cette tendance, majoritaire aussi chez les femmes actives, semble même légèrement croître pour elles ces dernières années, sous l'effet du constat des difficultés, **pour les mères d'enfants en bas âge**, de concilier vie professionnelle et vie familiale (Cf. chapitre II). Au sein de ces contraintes, le problème de l'insuffisance des modes d'accueil tient d'ailleurs une place importante.

Il était tentant, dans ces conditions, d'essayer de mieux apprécier **la façon dont les différents groupes de la population française se positionnent sur le problème de l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants**. Nous ne pourrions cependant

pas présenter ici d'analyse évolutive : l'ensemble des questions commentées ci-après n'ont été insérées en totalité dans l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français" du CREDOC qu'à la vague d'automne 1989. Pour la même raison, les données présentées ne seront pas détaillées outre mesure : elles portent sur un échantillon de 2000 personnes, insuffisant pour réaliser une analyse très fouillée ; cet échantillon est cependant, rappelons-le, représentatif de la population française à la fin 1989. La reprise de ces questions dans la vague d'automne 1990 de l'enquête devrait contribuer à autoriser ultérieurement la réalisation d'analyses plus fines.

Il reste que ces éléments nous permettent de mettre en évidence, au sein de la population française, des groupes très différents, marqués par des positions assez sensiblement éloignées les unes des autres.

1 - Les Français, la mère et l'enfant : quelques confirmations

Outre les questions sur le travail féminin et sur l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants, sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici, la population française a été interrogée, en fin 1989, sur trois thèmes complémentaires :

- 1 - *Qui doit plutôt s'arrêter de travailler temporairement pour s'occuper d'un enfant en bas âge ?*
- 2 - *Le travail des parents est-il ou non compatible avec le fait d'élever "comme il faut" un enfant en bas âge ?*
- 3 - *La venue d'un enfant pénalise-t-elle la carrière professionnelle des femmes ? Et pénalise-t-elle, en comparaison, celle des hommes ?*

Les réponses à ces questions montrent qu'il reste encore, dans l'esprit des Français, beaucoup de chemin à parcourir pour que la situation de la femme active soit identique à celle de son conjoint.

A - Est-ce plutôt à la mère de s'arrêter de travailler ?

L'ensemble des Français estiment, dans leur majorité (57%), que c'est plutôt à la mère de s'arrêter de travailler. Mais la majorité s'inverse quand il s'agit des parents d'enfants de moins de 6 ans ou, surtout, des femmes actives : 61% d'entre elles pensent que ce peut être indifféremment le père ou la mère qui cesse temporairement son activité professionnelle (tableau 29).

Tableau 29

**Est-ce que vous pensez qu'il est indifférent que ce soit le père ou la mère qui s'arrête temporairement de travailler pour s'occuper d'un enfant en bas âge ?
(1989)**

	(en %)		
	Ensemble des Français	Ensemble des Français ayant un enfant de moins de 6 ans	Ensemble des femmes actives
1 - Oui, ce peut être l'un ou l'autre indifféremment.....	43,2	52,8	61,3
2 - Non c'est plutôt à la mère.....	56,6	46,8	38,3
3 - Non, c'est plutôt au père.....	0,1	0,4	0,2
4 - Ne sait pas.....	0,1	-	0,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Ces variations sont peu étonnantes quand on remarque que les réponses à cette question varient très sensiblement selon l'âge de l'enquêté. Autant qu'un effet d'âge d'ailleurs, il s'agit probablement aussi d'un effet de génération. Toujours est-il que 56% des 25-34 ans considèrent que l'arrêt d'activité peut indifféremment concerner le père ou la mère. A l'inverse, 79% des 65 ans et plus pensent que c'est plutôt à la mère de s'arrêter de travailler.

On trouve, parmi ceux qui optent plutôt pour l'arrêt de la mère, davantage de retraités (78% d'entre eux choisissent cette réponse, contre 57% en moyenne),

mais aussi d'enquêtés de 50 à 64 ans (64%), de non-diplômés (74%), de revenus bas (69% de ceux disposant dans leurs foyers de moins de 55 000 francs annuels), de traditionalistes du point de vue des moeurs (*la famille est le seul endroit où l'on se sent bien, le mariage est indissoluble*) et, naturellement, de ceux qui estiment que *les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge* (71%). Les parents qui ont utilisé la garde par la mère pour leur dernier jeune enfant figurent ici aussi en plus grand nombre (66%).

Par contre, les plus "*modernistes*" considèrent, nettement plus souvent qu'en moyenne, que l'arrêt d'activité peut toucher indifféremment le père ou la mère. On trouve là les femmes actives (61% d'entre elles optent pour cette réponse, contre 43% en moyenne), les diplômés du supérieur (65%), les cadres et professions libérales (63%), les parisiens (59%), les célibataires (52%) et ceux qui vivent en concubinage (59%), les revenus plutôt élevés (55% de ceux dont les revenus sont compris entre 120 000 francs et 200 000 francs annuels), et, bien sûr, les plus jeunes, ainsi que ceux qui considèrent que *les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent* (60%). C'est chez les femmes actives disposant du bac ou d'un diplôme d'études supérieures que l'on trouve le taux le plus élevé (75%) ou chez celles disposant des revenus propres les plus hauts (71% chez celles dont ces revenus sont supérieurs à 7 000 francs mensuels).

B - Travail des parents et enfant en bas âge, est-ce compatible ?

Manifestement, les Français répondent positivement à cette question. Il reste que 12% estiment que c'est totalement incompatible et 30% que c'est "difficilement compatible" (tableau 30).

Logiquement, pourrait-on dire, les femmes actives sont plus nombreuses à considérer faibles les difficultés de compatibilité (61%, contre 52% en moyenne). On remarque cependant que pour 43% des parents d'enfants de moins de 6 ans, travailler et élever un enfant en bas âge "*comme il faut*" est totalement incompatible ou difficilement compatible.

Tableau 30
De plus en plus souvent aujourd'hui, les deux parents travaillent.
Estimez-vous que c'est compatible avec le fait d'élever comme il faut
un enfant en bas âge ?
(1989)

	(en %)		
	Ensemble des Français	Ensemble des Français ayant un enfant de moins de 6 ans	Ensemble des femmes actives
1 - C'est totalement incompatible	11,8	11,1	8,2
2 - C'est difficilement compatible.	30,1	31,8	23,3
3 - C'est compatible, mais il y a quelques petites difficultés.....	52,4	51,1	61,2
4 - Il n'y a aucun problème.....	5,6	5,8	7,3
5 - Ne sait pas.....	0,1	0,2	-
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Les retraités, les plus de 65 ans, ceux qui ont eu quatre ou cinq enfants, ceux qui estiment que *les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge* considèrent majoritairement que travail des parents et jeune enfant sont totalement incompatibles ou difficilement compatibles. On y trouve aussi plus de non-diplômés que ce qu'ils représentent dans l'ensemble de la population.

On relève, par contre, une sur-pondération des actifs au sein des enquêtés qui admettent, tout en reconnaissant "*quelques petites difficultés*", la compatibilité entre travail des parents et jeune enfant : femmes actives, "*modernistes*" du point de vue des moeurs, cadres et professions libérales, mais aussi employés, diplômés y sont, notamment, sur-représentés.

Enfin, est-il véritablement étonnant de relever parmi les Français qui ne voient "*aucun problème*" de compatibilité entre vie professionnelle et enfant en bas âge (ils sont 6% en moyenne), une proportion relative plus élevée de personnes de moins de 24 ans (13%), de célibataires ou d'enquêtés n'ayant jamais eu d'enfant ? L'expérience en la matière n'est-elle pas primordiale ?

C - L'enfant, pénalisation de la carrière professionnelle des femmes, mais pas de celle des hommes

Si, pour une grande partie de la population, il est indifférent que ce soit l'homme ou la femme qui s'arrête de travailler pour s'occuper d'un enfant en bas âge, la venue d'un enfant n'est pas ressentie comme touchant la carrière professionnelle des femmes de la même façon que celle des hommes. En effet, plus de la moitié (54%) des Français estiment qu'avoir un enfant pénalise la carrière des femmes. A l'inverse, l'immense majorité (94%) de la population considèrent que la carrière professionnelle des hommes n'est pas pénalisée par le fait d'avoir un enfant (tableaux 31 et 32).

Tableau 31
Est-ce qu'à votre avis, avoir un enfant pénalise
la carrière professionnelle des femmes ?
(1989)

(en %)

	Ensemble des Français	Ensemble des Français ayant un enfant de moins de 6 ans	Ensemble des femmes actives
Oui	53,8	56,1	52,9
Non	45,9	43,6	47,1
Ne sait pas....	0,3	0,2	-
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Tableau 32
Est-ce qu'à votre avis, avoir un enfant pénalise
la carrière professionnelle des hommes ?
(1989)

(en %)

	Ensemble des Français	Ensemble des Français ayant un enfant de moins de 6 ans	Ensemble des femmes actives
Oui	5,9	8,7	4,9
Non	94,0	91,1	94,9
Ne sait pas....	-	0,2	0,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Les différences sont cette fois faibles sur ces deux questions quant aux positions respectives de l'ensemble de la population et de l'ensemble des femmes actives. Par contre, il apparaît que les parents de jeunes enfants sont plus sensibles - même si les résultats ne sont pas fondamentalement différents - à la pénalisation de la carrière professionnelle des femmes ou même de celle des hommes.

Parmi ceux qui estiment qu'avoir un enfant pénalise la carrière professionnelle des femmes, on trouve une sur-représentation notable des catégories les plus aisées : les cadres supérieurs et professions libérales (67% d'entre eux considèrent qu'il y a pénalisation des femmes, contre 54% en moyenne), les cadres moyens (68%), les diplômés d'études supérieures (69%), ceux qui disposent des revenus les plus élevés (64% des enquêtés disposant dans leur foyer de plus de 200 000 francs annuels) y figurent en bonne place.

On note, enfin, des différences extrêmement sensibles au sein des femmes actives elles-mêmes quant à cette question : **celles qui disposent d'une profession valorisante, de revenus propres élevés et surtout d'un niveau de diplôme supérieur au bac ressentent bien plus fortement cette pénalisation que celles dont la situation d'emploi est moins favorable.** Ainsi, 63% des femmes actives cadres, 68% de celles qui disposent au moins du bac et 64% de celles qui tirent de leur emploi plus de 7 000 francs mensuels considèrent qu'avoir un enfant pénalise la carrière professionnelle des femmes. Elles ne sont que 43% dans ce cas quand elles ne disposent d'aucun diplôme ou du seul CEP.

2 - Une typologie de la population française à la fin 1989

Il était tentant, comme nous disposions sur la vague d'enquête d'automne 1989 d'une série de questions concernant l'opinion des Français sur l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants, d'essayer de voir s'il se dégageait dans la population des groupes caractéristiques, définis non pas par leur réponse à chacune de ces questions prises isolément, mais par l'ensemble de ces réponses.

A l'issue de ce travail, il apparaît effectivement que la population française se structure aujourd'hui en groupes relativement bien typés et sensiblement différents par les positions qui sont les leurs face à l'activité professionnelle féminine.

A - Deux grands types d'opposition, quatre grands groupes

L'objectif est ici de construire un espace des opinions sur l'activité professionnelle féminine, notamment sur l'activité des mères de jeunes enfants.

Pour ce faire, nous avons retenu comme variables actives de notre analyse des correspondances multiples, c'est-à-dire comme variables responsables de la construction de cet espace, les réponses à cinq questions relatives aux opinions des Français sur le travail des femmes et l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants (1) :

- 1 - Celle relative à l'opinion sur le libre travail des femmes (commentée largement au chapitre I)
- 2 - Celle concernant le choix entre aide en nature, permettant la poursuite de l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants, et aide en espèces, incitant à leur cessation temporaire d'activité (chapitre II).
- 3 - Chacune des trois questions qui viennent d'être commentées (chapitre III) :
 - *Est-il indifférent que ce soit la mère ou le père qui s'arrête de travailler ?*
 - *Le travail des parents est-il compatible avec le fait d'élever comme il faut un enfant en bas âge ?*
 - *Avoir un enfant pénalise-t-il la carrière professionnelle des femmes ?*

(1) - On trouvera, en annexe, le libellé exact des cinq questions retenues.

L'espace ainsi construit permet de mettre en évidence les affinités qui existent entre les différentes opinions exprimées par réponse à ces cinq questions. Cet espace est projeté (graphique 2) dans un plan défini ici par deux axes principaux (axes 1 et 2) faisant ressortir **deux grandes oppositions** :

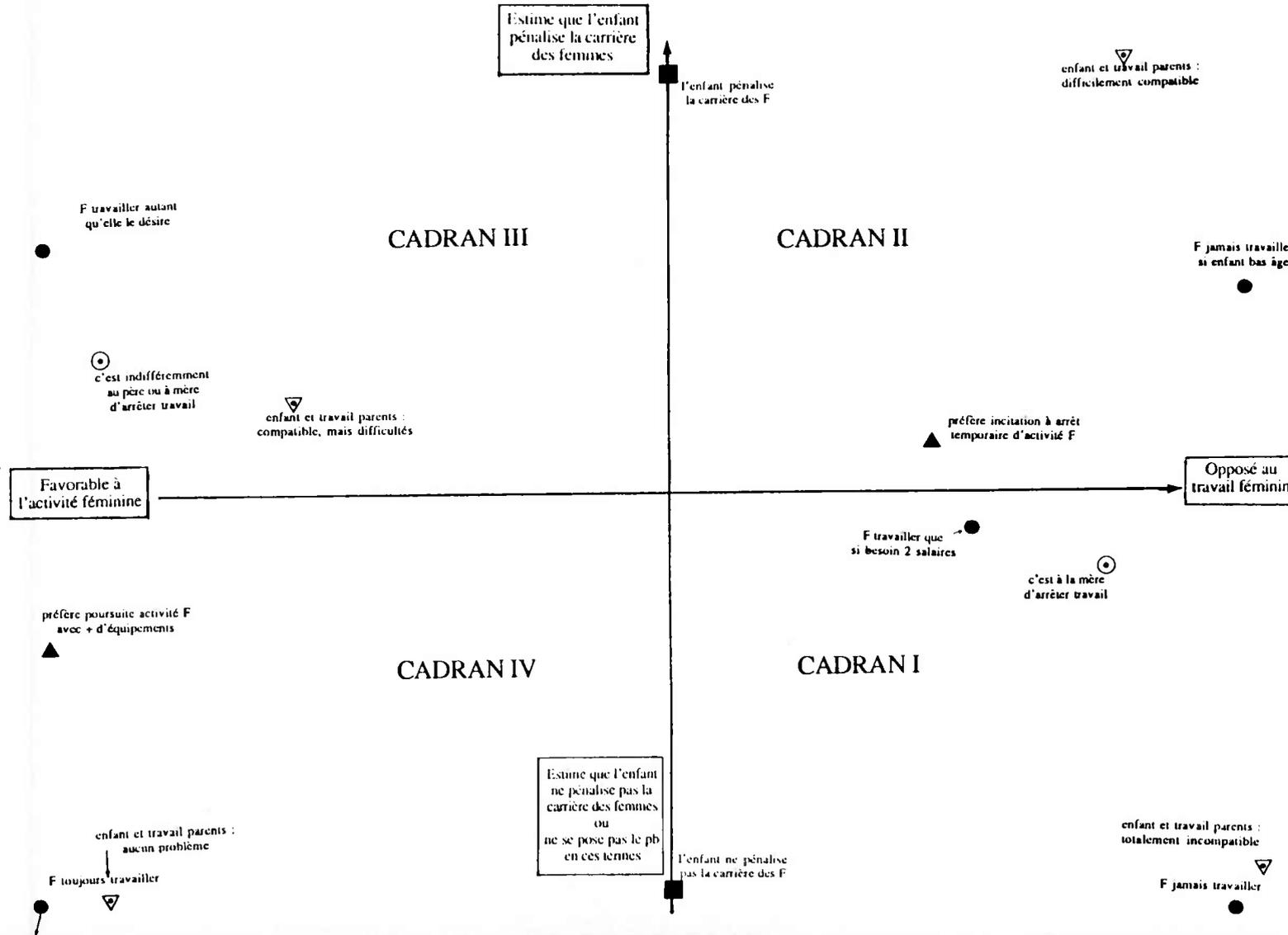
- **L'axe horizontal** différencie clairement, d'un côté (à droite sur le graphique) les Français qui sont opposés ou peu favorables au libre travail des femmes ("*elles ne devraient jamais travailler; elles ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge*"), et de l'autre (à gauche sur le graphique), les inconditionnels de l'activité féminine ("*elles devraient toujours travailler*"), ou ses partisans, ceux qui n'y mettent aucune condition autre que le libre choix de la femme ("*elles devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent*").

- **L'axe vertical** oppose ceux qui estiment qu'avoir un enfant pénalise la carrière professionnelle des femmes (en haut du graphique), à ceux qui nient cette pénalisation ou ceux qui ne se posent pas le problème en ces termes. Pour ces derniers (en bas du graphique), soit la question de l'enfant ne se pose pas vraiment en termes de compatibilité ou d'incompatibilité avec la carrière professionnelle des femmes (la femme travaille ou ne travaille pas, c'est une décision qui ne se prend pas vraiment en rapport avec l'enfant ou la carrière de la femme ; cela relève plutôt d'une conviction : *les femmes ne doivent jamais travailler, les femmes doivent toujours travailler*), soit c'est la notion même de carrière professionnelle des femmes qui ne se pose pas vraiment (cas, par exemple, des femmes actives exerçant des emplois peu valorisants, comme on le verra ci-après).

Par opposition, on trouve, en haut du graphique, les Français pour qui les contraintes suscitées par un jeune enfant sont telles qu'elles leur paraissent pouvoir remettre en cause l'activité de la femme, d'autant qu'ils pensent qu'avoir un enfant pénalise professionnellement la mère.

Graphique 2

Projection des variables actives responsables de la construction des axes (1989)



Cet espace des opinions sur le travail des mères de jeunes enfants est ainsi découpé en **quatre grands ensembles** (les quatre cadrans) que l'on peut, de façon un peu caricaturale, définir ainsi :

- * **Le cadran situé en bas à droite (cadran I) regroupe les Français opposés plutôt par principe au libre travail des femmes** (*elles ne devraient jamais travailler*). Pour eux, le problème de la compatibilité entre le travail des parents et le fait d'élever comme il le faut un enfant ne se pose pas : il s'agit de quelque chose d'incompatible. Dans ce contexte, l'enfant ne pénalise pas la carrière des femmes, tout simplement parce qu'on n'y conçoit pas vraiment la possibilité, pour une femme, de faire carrière. Et si celle-ci doit travailler, cela ne peut se concevoir que si la famille a besoin de deux salaires pour vivre.
- * **Le cadran situé en haut, à droite (cadran II) regroupe des enquêtés plutôt circonspects sur le travail des mères de jeunes enfants.** On trouve ici des Français considérant que l'enfant pénalise la carrière professionnelle des femmes et qu'élever comme il le faut un enfant en bas âge est **difficilement** compatible avec le travail des deux parents. Mais, on ne peut faire la part des choses entre ce qui relève ici d'une conception de "*l'enfant alibi*" (on met en avant cette difficile conciliation pour refuser le travail des mères de jeunes enfants) et d'une conception de "*l'enfant subi*" (l'enfant est une telle pénalisation de l'activité professionnelle des mères qu'il vaut mieux, par dépit ou par expérience, que la femme ne travaille pas, surtout quand elle a des enfants en bas âge).
- * **Le cadran situé en haut à gauche (cadran III) est celui des partisans expérimentés de l'activité féminine** (*les femmes doivent travailler dans tous les cas où elles le désirent*) Ils n'ignorent pas qu'avoir un enfant pénalise vraiment la carrière professionnelle des femmes -c'est comme le constat d'une évidence-, mais ils tentent de surmonter les difficultés qui ne manquent pas de se poser quand on doit, à la fois, élever un jeune enfant et travailler. En tout état de cause, ces difficultés ne peuvent pas vraiment remettre en jeu la liberté des femmes de choisir ou non de travailler. C'est dans ce groupe que les revendications en terme d'équipements de garde seront les plus fortes.
- * **Le cadran situé en bas à gauche (cadran IV) est celui des inconditionnels du travail des femmes.** Peu importe qu'il ait enfant ou pas, les femmes doivent toujours travailler. D'ailleurs, il n'y a **aucune** incompatibilité entre le travail des

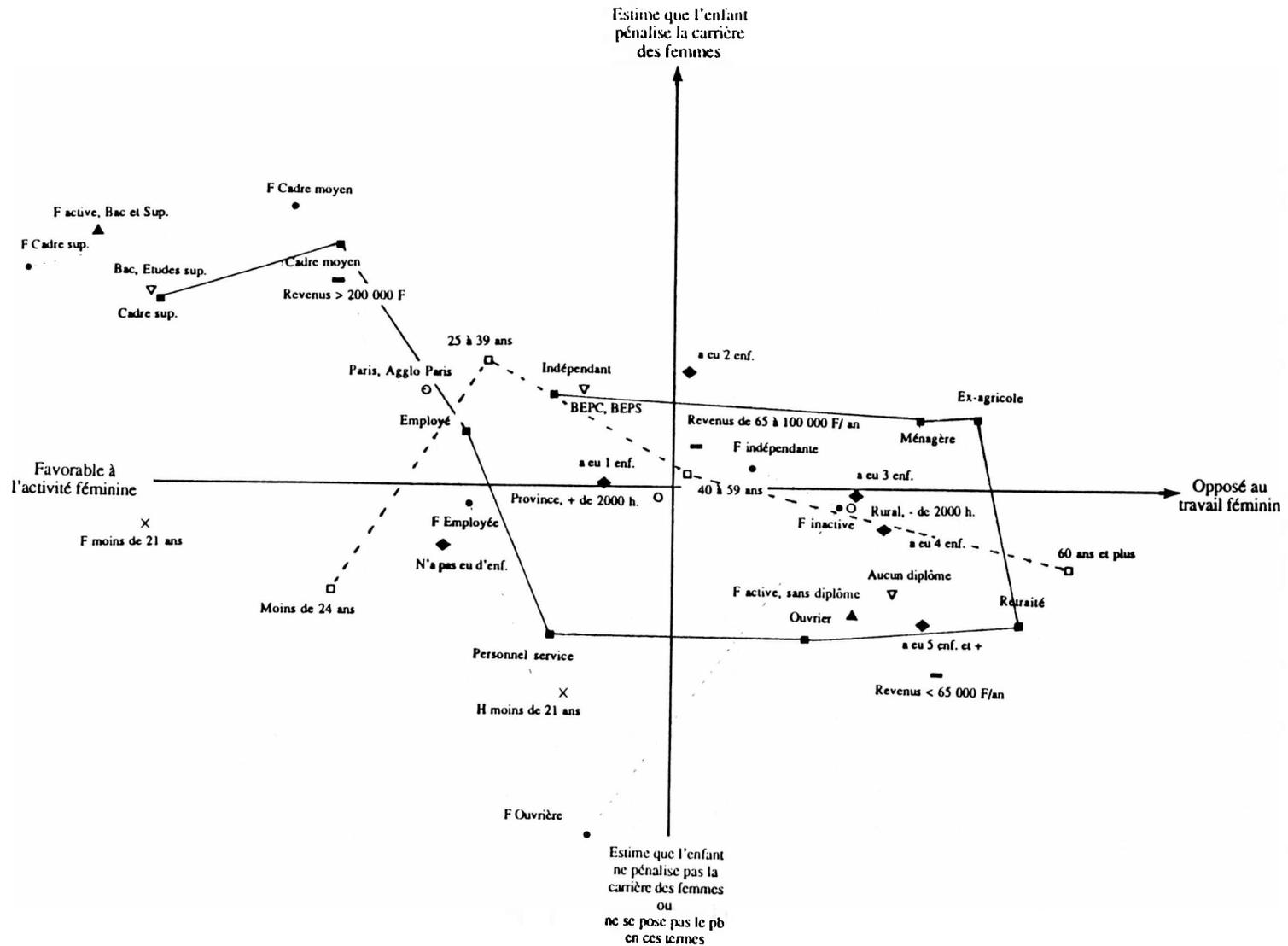
deux parents et le fait d'élever comme il le faut un enfant en bas âge. Cette position peut s'expliquer tout autant par l'inexpérience (jeunes n'ayant jamais eu d'enfants) que par la rationalisation de ce qui n'est en fait qu'obligation économique ou sociale ; de toutes façons, la femme doit travailler, sinon elle ou son foyer, ne s'en "sortent" pas.

La projection dans cet espace, à titre illustratif, de quelques variables socio-démographiques, permet de mieux comprendre comment chaque cadran est composé (graphique 3) :

- Dans le cadran situé en bas à droite (**cadran I**) on trouve plutôt des **enquêtés retraités ou ouvriers**, âgés de 50 ans et plus, n'ayant aucun diplôme, résidant couramment dans des communes rurales, où c'est plutôt l'homme qui a été interrogé et où la femme est, précisément, inactive. Les revenus y sont plutôt moyens-bas et on y a souvent eu quatre ou cinq enfants.
- Dans le cadran situé en haut à droite (**cadran II**) les enquêtés sont plutôt des **femmes inactives** (femmes au foyer), appartenant à des ménages de revenus plutôt moyens, ayant elles-mêmes gardé leur dernier enfant en bas âge.
- Dans le cadran situé en haut à gauche (**cadran III**) on trouve plutôt des **actifs d'âge moyen**, des diplômés d'études supérieures, des foyers où le chef est cadre, supérieur ou moyen, et employé, des habitants de l'agglomération parisienne, des foyers où la femme elle-même est cadre, et où les revenus sont plutôt aisés.
- Enfin, le cadran en bas à gauche (**cadran IV**) comprend, soit des **enquêtés relativement jeunes, en particulier des hommes vivant seuls, plutôt inactifs, soit des foyers où la femme est ouvrière**, voire employée. Figurent ici beaucoup d'enquêtés n'ayant jamais eu d'enfants.

Graphique 3

Projection de quelques variables illustratives (socio-démographiques) dans l'espace des opinions sur l'activité professionnelle des femmes (1989)



B - Huit grands types de comportements

A la suite de cette analyse des correspondances multiples, plusieurs classifications des 2000 individus enquêtés ont été réalisées en utilisant les mêmes variables actives que précédemment. La classification (classification ascendante hiérarchique) la plus pertinente fait apparaître **huit groupes de Français**, dont la projection, dans l'espace des opinions sur l'activité professionnelle féminine, figure au graphique 4 (1).

Ces huit classes correspondent à huit grands types de sensibilités extrêmement différentes les unes des autres (au moins pour celles qui appartiennent à des cadrans différents). **Leur description donne une image très typée de la façon dont les différents groupes de la population française se positionnent aujourd'hui sur le problème de l'activité professionnelle des femmes et notamment des mères de jeunes enfants.**

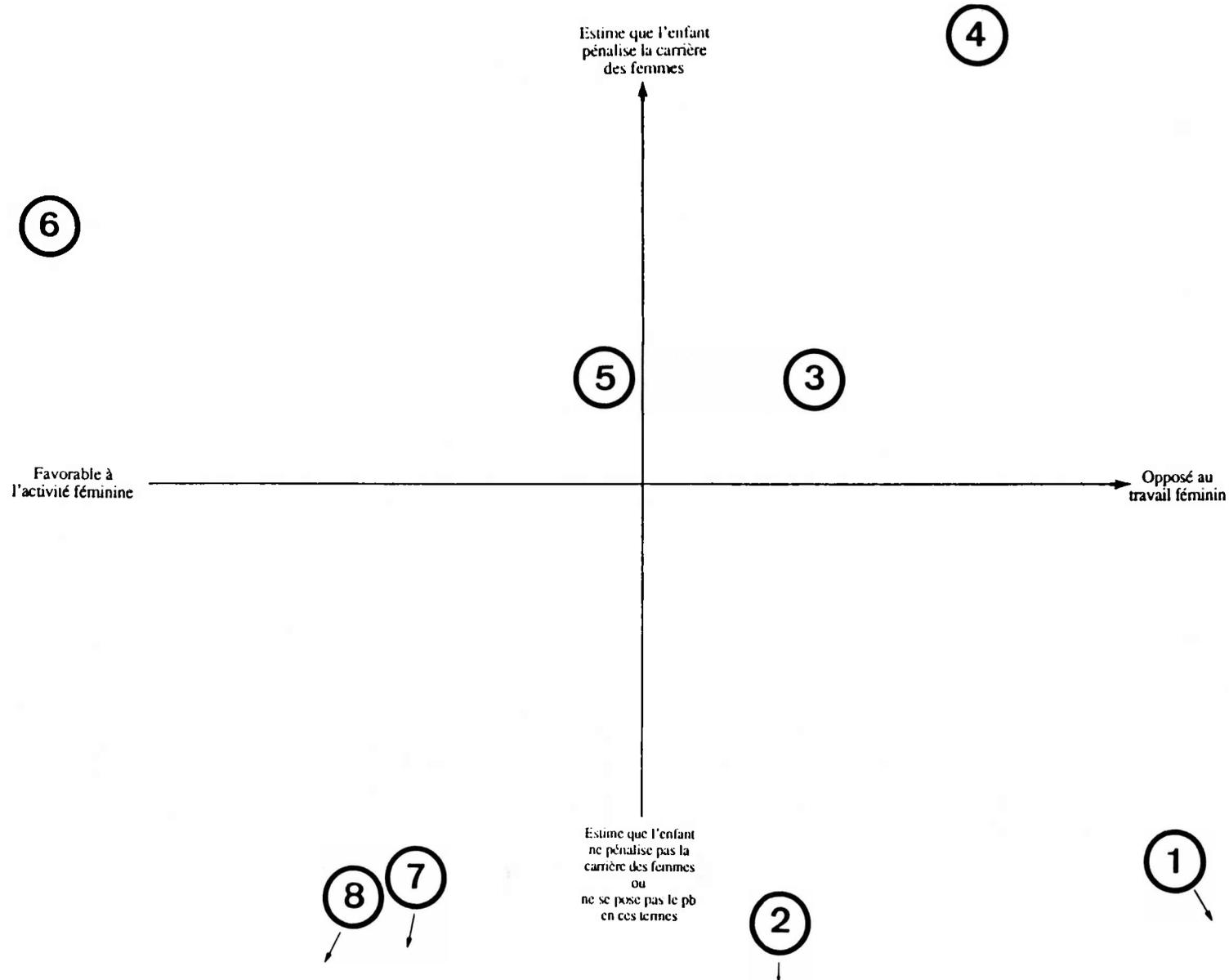
Groupe 1 : Les opposants au travail des mères de jeunes enfants (9,9% des Français)

Ils considèrent tous (100%, contre 12% en moyenne pour l'ensemble des Français) que le travail des deux parents est **totale**ment incompatible avec le fait d'élever comme il faut un enfant en bas âge. 60% d'entre eux (contre 31% en moyenne) considèrent que *"les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont un enfant en bas âge"* et évidemment, 94% d'entre eux sont favorables à l'incitation, par des aides financières, à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants. D'ailleurs, presque les trois quarts (69%, contre 57% en moyenne) estiment que c'est plutôt à la mère de s'arrêter de travailler pour s'occuper d'un enfant en bas âge.

Il s'agit ici bien entendu de *"traditionalistes"* (34% estiment que le mariage est une union **indissoluble**, contre 23% en moyenne ; les trois quarts considèrent que la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu), qui imaginent d'autant plus mal que la mère travaille que les deux tiers d'entre eux ont eux-mêmes utilisé la garde par la mère pour leur dernier enfant en bas âge. D'ailleurs, dans 41% des cas, ils ont eu trois enfants ou plus (contre 31% en moyenne).

Graphique 4

Projection, dans l'espace des opinions sur l'activité professionnelle des femmes,
des centres de gravité de chacun des huit groupes obtenus
(1989)



Ils se caractérisent très précisément : 76% n'ont aucun diplôme ou le seul CEP (contre 57% en moyenne), 51% d'entre eux ont 50 ans ou plus (contre 40%), 28% sont retraités et 25% sont des femmes au foyer (soit 53%, contre 38% en moyenne) ; enfin, 65% appartiennent à des ménages où la femme est inactive. Les revenus y sont plutôt faibles : 53% disposent, dans leur foyer, de moins de 100 000 francs annuels (contre 40%).

Enfin, les deux tiers disent ne jamais fréquenter un cinéma (66%, contre 48% en moyenne) et plus de la moitié (55%) considèrent que ce n'est pas une bonne chose que les jeunes enfants aillent à l'école maternelle dès 2 ans.

Groupe 2 : Les opposants affirmés à l'activité féminine (4,3% des Français)

Il s'agit ici plus d'opposants stricts à l'activité des femmes, que celles-ci soient mères de jeunes enfants ou non. 94% considèrent en effet que *"les femmes ne devraient jamais travailler"* (contre 4% en moyenne). Ils ne se posent pas vraiment le problème de la compatibilité *"travail des parents/jeune enfant"*, ni celui de la pénalisation de la carrière des femmes par la venue d'un enfant : pour eux, la femme ne doit pas travailler et la possibilité qu'elle puisse faire carrière ne leur paraît pas vraiment envisageable. De toutes façons, dans 79% des cas, ces enquêtés estiment que c'est à la mère de s'arrêter de travailler pour s'occuper d'un enfant en bas âge (contre 57% en moyenne). Et s'ils sont à 86% favorables à l'incitation, par une aide financière, à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants, 47% d'entre eux considèrent que cette aide doit être versée pendant plus longtemps que trois ans (contre 19%).

Ces personnes ont beaucoup de points communs avec les membres du groupe précédent : 42% considèrent que le ménage est une union indissoluble, 78% n'ont aucun diplôme (ou le CEP), 53% ont plus de 50 ans, 43% ont eu trois enfants ou plus.

Mais quelques autres caractéristiques apparaissent : 63% sont des hommes (47% en moyenne), 29% sont des ouvriers (17%) et si 30% sont des retraités, beaucoup sont d'anciens ouvriers. Signalons enfin que 27% disposent dans leur foyer de moins de 6 000 francs mensuels.

Groupe 3 : Des opposants prudents à l'activité féminine, qui mettent en avant les contraintes économiques (16,1% des Français)

Ici point d'affirmations toutes faites. On est "plutôt" opposé à l'activité féminine, mais on l'exprime avec prudence : **si les femmes travaillent, c'est qu'elles en ont besoin financièrement**. Ainsi, 99% des membres de ce groupe estiment que *"les femmes ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire"* (contre 19% en moyenne). Pas d'automatisme non plus dans leurs réponses quant à la compatibilité entre *"travail des deux parents et jeune enfant"* : ils expriment plutôt le sentiment que c'est *"difficilement"* compatible (39%) ou que c'est compatible avec difficultés (61%).

Mais au-delà de cette prudence d'expression, les membres de cette classe ressemblent beaucoup à ceux du groupe 1 : 69% estiment que c'est plutôt à la mère de s'arrêter de travailler (contre 57% en moyenne) et 92% sont favorables à une politique incitant la mère à cesser temporairement son activité quand elle a un enfant en bas âge. D'ailleurs, les ressemblances socio-démographiques sont fortes : 65% n'ont aucun diplôme ou le CEP, 47% ont plus de 50 ans, 25% sont retraités, 59% appartiennent à des foyers où la femme est inactive ; enfin, leurs revenus sont plutôt moyens ou faibles : 51% disposent dans leurs foyers de moins de 10 000 francs mensuels (contre 45% en moyenne).

Relativement traditionalistes, ce groupe estime à 43% que le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant (hors garde par la mère) est la garde par les grands-parents (contre 35% en moyenne).

Groupe 4 : Ceux pour lesquels la présence d'un enfant justifie ou explique l'inactivité de la mère (19,9% des Français)

Les membres de ce groupe, au profil socio-démographique relativement semblable à celui de l'ensemble des Français, ne semblent pas avoir de parti pris systématique sur le travail des femmes. **Mais leur caractéristique est de mettre en avant l'enfant pour expliquer l'inactivité de la mère**. D'ailleurs, 39% d'entre eux sont eux-mêmes des femmes inactives, restant au foyer et dans 51% des cas, il s'agit de personnes appartenant à des ménages où la femme est inactive.

Pour eux, élever comme il le faut un enfant en bas âge n'est pas strictement impossible, mais est *"difficilement"* compatible avec le travail des deux parents (100% des membres du groupe pensent ainsi, contre 30% en moyenne). D'ailleurs, 67% d'entre eux (contre 54% en moyenne) estiment que l'enfant pénalise la carrière professionnelle des femmes. Il s'agit ici du groupe pour lequel on ne peut faire la distinction, dans cette référence à l'enfant, entre ce qui relève de la conception de *"l'enfant alibi"* (on met en avant la difficulté de concilier travail et enfant en bas âge pour justifier l'inactivité de la mère) et celle de *"l'enfant subi"* (l'enfant est une telle pénalisation qu'il vaut mieux que la mère d'enfants en bas âge ne travaille pas).

En tout état de cause, 60% d'entre eux (contre 31% en moyenne) estiment que *"les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge"*. Ce sont d'ailleurs ceux qui sont le plus sensibles à une politique d'incitation, par des aides financières, à la cessation temporaire du travail des mères de jeunes enfants (95% choisissent cette proposition, contre 78% en moyenne).

Leurs attitudes les classent plutôt du côté des opposants prudents à l'activité professionnelle des mères d'enfants en bas âge : pour les deux tiers d'entre eux (63%), c'est à la mère de s'arrêter de travailler ; d'ailleurs, 51% ont utilisé la garde par la mère pour leur dernier jeune enfant. Dans le même sens, 54% pensent que ce n'est pas une bonne chose que les jeunes enfants aillent à l'école maternelle à partir de deux ans.

Notons, enfin, qu'un quart des membres du groupe ont 65 ans ou plus.

Groupe 5 : Les "suiveurs", ni favorables, ni défavorables à l'activité féminine (23% des Français)

Un quart de la population figure dans ce groupe, mais il est bien difficile de le qualifier. Il s'agirait plutôt ici de représentants des classes moyennes, plutôt traditionalistes, qui n'ont pas a priori de positions tranchées sur le problème. **Ils seraient prêts à être plutôt favorables à l'activité féminine**, un peu parce que, **suiveurs**, ils n'imaginent pas de s'opposer à ce qui leur semble constituer un courant irréversible, mais leurs traditions, confirmées par l'expérience, les conduisent à s'interroger sur la pertinence, **non pas tant du travail de la femme,**

mais de celui des mères de jeunes enfants. De fait, 48% d'entre eux ne nient pas que les femmes doivent travailler dans tous les cas où elles le désirent (contre 43% en moyenne), mais surtout 51% estiment qu'elles "*ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge*" (contre 31%). Certes, pour 96% d'entre eux, le travail des deux parents est compatible, malgré "*quelques petites difficultés*", avec le fait d'élever un enfant en bas âge, mais la tradition l'emporte s'il s'agit de s'arrêter temporairement de travailler pour s'occuper d'un jeune enfant : pour 84%, c'est à la mère de le faire (contre 57%).

Il s'agit ici plutôt d'actifs, provinciaux. Les ruraux y sont sur-représentés (33% résident dans des agglomérations de moins de 2000 habitants, contre 27% en moyenne). Ils sont en majorité propriétaires de leur logement, ont pour 57% d'entre eux plus de 40 ans et expriment une légère préférence pour la garde par une nourrice, agréée ou non, quand la mère travaille. Parmi eux, quand la femme est active, elle est surtout employée ou indépendante.

C'est probablement dans ce groupe qu'on peut être le plus attentif à une politique d'aide financière favorisant l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants : une telle prestation temporaire ne heurte pas fondamentalement le système de valeurs du groupe. Mieux, celle-ci pourrait même les rendre davantage favorables à l'activité féminine, en résolvant le problème ponctuel que pose l'arrivée d'un enfant à une mère active.

Groupe 6 : Les partisans, expérimentés, du travail féminin (19,4 % des Français)

Ici, l'activité féminine est une norme acquise, non remise en question, confortée par la pratique : 99% des membres du groupe (contre 43% en moyenne) considèrent que "*les femmes doivent travailler dans tous les cas où elles le désirent*". Bien sûr, il y a bien "*quelques petites difficultés*" à concilier travail des deux parents et enfant en bas âge (91% le pensent, contre une moyenne de 52%), mais la femme a un rôle à jouer dans la société autre qu'être uniquement mère au foyer. D'ailleurs, pour 100% des membres du groupe, il est indifférent que ce soit le père ou la mère qui s'arrête temporairement de travailler pour s'occuper d'un enfant en bas âge (contre 43% en moyenne).

On ne s'étonnera pas de trouver ici 49% de foyers où la femme est active (contre 35% en moyenne) et 30% de femmes actives elles-mêmes enquêtées (contre 19%). Les diplômés y sont sur-représentés (45% des membres du groupe ont le bac ou un diplôme d'études supérieures, contre une moyenne de 23%) et, bien entendu, les classes aisées : 9% sont cadres supérieurs ou professions libérales (contre 5%), 26% disposent dans leur foyer de plus de 15 000 francs mensuels (18%).

Mais ces prises de positions ne se limitent pas aux seules classes très aisées. 21% sont employés (contre 14%), 16% sont cadres moyens (contre 10%) et 12% étudiants (5%).

L'activité professionnelle est ici la norme (58% sont salariés). 45% ont de 25 à 39 ans (contre 33% en moyenne) et les valeurs partagées le sont sous le signe du modernisme : pour 56%, la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien et détendu (34%) ; 53% estiment que le mariage peut être dissout par simple accord des deux parties (contre 37%) ; 33% fréquentent régulièrement le cinéma (16%), 30% une bibliothèque (17%), 38% reçoivent chez eux des amis ou des relations au moins une fois par semaine (25%).

Par ailleurs, un quart sont célibataires (contre 18% en moyenne), mais plus du tiers vivent en couple, les deux conjoints travaillant (contre 25%). Et si les habitants de l'agglomération parisienne y sont sur-représentés (21%, contre 15%), les provinciaux de moins de 40 ans le sont aussi (51%, contre 39%).

Majoritairement actifs et souvent chargés d'enfant (44% ont au moins un enfant de moins de 16 ans, contre 36% en moyenne), ils sont **demandeurs d'équipements collectifs** (1). D'ailleurs, 83% (contre 77%) estiment que les équipements de garde d'enfants sont en nombre insuffisant et 45% choisissent, non pas l'incitation par des aides financières à l'arrêt temporaire du travail des jeunes enfants, mais de permettre à ces mères de continuer à travailler en leur offrant bien plus d'équipements de garde (contre 22%).

 (1) - 55% d'entre eux estiment que pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles, il faudrait plutôt accroître les équipements collectifs ou les services (contre 43% en moyenne).

Leurs demandes portent d'abord sur la crèche collective (27% estiment que c'est le mode de garde le plus satisfaisant quand la mère travaille, contre 21% en moyenne) et ils émettent des réserves sur la garde par les grands-parents ou la nourrice non agréée. Les deux tiers (65%) estiment enfin que c'est une bonne chose que les enfants aillent à l'école maternelle dès deux ans (contre 55% en moyenne).

Groupe 7 : Les partisans, par principe, de l'activité féminine (5 % des Français)

Peu âgés, les membres de ce groupe sont partisans par principe de l'activité féminine et ils n'ont guère d'état d'âme à propos de l'activité des mères de jeunes enfants : leur inexpérience en la matière fait que pour beaucoup d'entre eux, ils ne savent que peu de choses des difficultés des mères d'enfants en bas âge à concilier vie professionnelle et vie familiale. De fait, les deux tiers (63%) estiment certes que *"les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent"*, mais 99% d'entre eux (contre 6% en moyenne) considèrent aussi qu' *"il n'y a aucun problème"* de compatibilité entre travail des deux parents et jeune enfant. D'ailleurs, pour 61%, avoir un enfant ne pénalise pas la carrière professionnelle des femmes.

De fait, 37% n'optent pas pour l'incitation à l'arrêt temporaire d'activité des mères d'enfants en bas âge ; et s'ils l'acceptent dans 63% des cas, un bon tiers d'entre eux optent pour une **durée de perception très courte**, inférieure à un an.

Nous parlions d'inexpérience. N'est-ce pas le cas quand on sait que 48% des membres du groupe n'ont pas eu d'enfant (contre 27% en moyenne), que 34% sont célibataires (contre 18% en moyenne), surtout des hommes, qu'un quart sont des hommes vivant seuls et que 44% ont moins de 30 ans (25% en moyenne) ?

Jeunes actifs (plutôt employés ou ouvriers), ou étudiants, résidant souvent dans des agglomérations de province, ils estiment plus souvent qu'en moyenne que les équipements de garde sont en nombre suffisant (28% le croient, contre 19% en moyenne) et considèrent à 70% que c'est une bonne chose que l'enfant aille à l'école maternelle à partir de 2 ans.

Il s'agit probablement ici d'un groupe de transition : on peut faire l'hypothèse qu'une bonne partie de ces partisans de l'activité féminine ne sont pas appelés à rester dans ce groupe très longtemps. Le mariage -ou l'union - d'une partie d'entre eux, les naissances, pourront les conduire à venir gonfler en partie, et surtout, le groupe 6, mais aussi le groupe 5 en fonction des opinions de leur futur conjoint sur le problème de la conciliation enfant-vie professionnelle.

**Groupe 8 : Les inconditionnels, coûte que coûte, de l'activité féminine
(2,4% des Français)**

Ce groupe, de très petite taille, se caractérise par une position de principe plutôt radicale : "*les femmes devraient toujours travailler*". 95% des membres de cette classe choisissent en effet cette proposition, contre 2% en moyenne.

De fait, ils sont à 42% défavorables à une politique visant, par des aides financières, à inciter la mère de jeunes enfants à cesser temporairement son activité (contre 13% en moyenne). Plus des deux tiers des membres du groupe sont des femmes (68%, contre 53%), 40% sont des femmes actives (contre 19% en moyenne), qui travaillent surtout à temps plein.

On y trouve à la fois des personnes inexpérimentées vis-à-vis des enfants (37% n'ont pas eu d'enfant, contre 27%) et d'autres ayant une expérience "*ancienne*" des jeunes enfants (91% n'ont pas à charge d'enfants de moins de 6 ans). Il s'agit plutôt ici de femmes d'âge mûr (40 à 59 ans), vivant dans des agglomérations de province, femmes célibataires ou divorcées, de revenus moyens-bas.

Elles estiment plus souvent que l'ensemble de la population que les informations en matière d'équipements d'accueil sont suffisantes et que ces équipements sont aussi en nombre suffisant.

On peut faire l'hypothèse que les opinions sur l'activité féminine sont ici autant le fait d'une certaine inexpérience des enfants qu'une rationalisation de ce qui n'est, pour certains, qu'une obligation économique ou sociale (femmes seules), voire un regret sur une situation propre antérieure. Dans ce dernier cas, le terme "*les femmes devraient toujours travailler*" pourrait signifier, pour certains des membres du groupe : "*j'aurais dû toujours travailler*".

Ainsi, sur la base de cette description succincte, on peut, sans trop caricaturer, classer les huit groupes obtenus entre les "*opposants*" à l'activité féminine, les "*partisans*" et les "*incertains*" (tableau 33). Les "*incertains*" sont pour les uns (groupe 4) plutôt défavorables à l'activité des mères de jeunes enfants, pour les autres (groupe 5), plutôt partisans de l'activité des femmes, mais partagés pour ce qui concerne les mères d'enfants en bas âge.

A la lecture du tableau 33, on comprend mieux les inflexions mises en évidence dans les opinions émises sur le travail féminin ces dix dernières années (chapitre I), ou sur l'arrêt temporaire d'activité des mères d'enfants en bas âge, depuis 1987 (chapitre II) : **si 30% des Français sont globalement défavorables à l'activité féminine et 27% favorables, les "*incertains*" représentent encore 43% du total.** Toute légère modification d'opinion à l'intérieur de ce groupe peut donc conduire à des variations sensibles des résultats d'ensemble et donc à la mise en évidence d'inflexions non négligeables au sein de la population française.

On remarque également que si les femmes actives elles-mêmes sont nettement plus souvent partisans de l'activité féminine (41%, contre 27% en moyenne, cf. tableau 33), **il en reste 39% classées dans les "*incertains*".**

C'est d'ailleurs l'importance de ce pourcentage "*d'incertains*", aussi bien au sein des femmes actives que des parents d'enfants de moins de 6 ans (43%), qui peut expliquer en partie le succès de la proposition de prestation financière incitant les mères de jeunes enfants à l'arrêt temporaire d'activité : c'est dans ces groupes (surtout le groupe 5) que l'on pourrait être individuellement le plus intéressé par cette éventuelle prestation.

Enfin, cette situation "*d'incertitude*" explique combien le libellé même de toute question d'opinion sur un arrêt "*temporaire*" des mères de jeunes enfants peut influencer sur les résultats obtenus : pour plus de 40% de la population, les opinions sur ce point sont, en effet, encore imprécises et mouvantes.

Tableau 33

**Répartition de l'ensemble de la population,
des femmes actives et des parents d'enfants de moins de 6 ans
entre les différents groupes (1)
(1989)**

en %

		Ensemble de la population	Ensemble des femmes actives	Ensemble de la population ayant au moins un enfant de moins de 6 ans
Les "opposants"	Groupe 1	9,9	6,9	8,9
	Groupe 2	4,3	n.s.	n.s.
	Groupe 3	16,1	11,4	14,6
	<i>Sous-total</i>	30,3	20,0	27,2
Les "incertains"	Groupe 4	19,9	16,4	22,4
	Groupe 5	23,0	22,8	20,2
	<i>Sous total</i>	42,9	39,2	42,6
Les "partisans"	Groupe 6	19,4	29,5	23,5
	Groupe 7	5,0	6,2	5,6
	Groupe 8	2,4	5,1	n.s.
	<i>Sous-total</i>	26,8	40,8	30,2
Ensemble		100,0	100,0	100,0

(1) - On trouvera dans le texte la définition de chaque groupe. Chacun d'eux correspond à une position différente sur l'activité professionnelle des femmes ayant de jeunes enfants.

CONCLUSION

Analyser les opinions des Français sur le travail féminin ne saurait, bien entendu, se réduire à l'étude des réponses aux quelques questions commentées dans ce rapport. D'autres investigations, plus fines ou d'un autre ordre, réalisées à partir de méthodes et de matériaux nécessairement différents, sont effectuées par ailleurs, qui permettent d'apporter divers éclairages complémentaires sur un sujet à facettes multiples sur lequel beaucoup reste à faire : contraintes de gestion du temps des mères actives, image de la mère et, à travers elle, de l'enfant dans la société et dans l'entreprise, rôle de la femme dans les activités économiques et comportements des employeurs, politiques nationales et territoriales mises en oeuvre pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, grossesse et activité féminine, etc... Autant de thèmes, parmi d'autres, qui concourent à forger les opinions sur l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants (1).

Il reste que ce rapport, fondé sur l'exploitation de questions insérées à la demande de la CNAF dans l'enquête "**Conditions de vie et Aspirations des Français**", fournit quelques enseignements intéressants sur la façon dont ont évolué, en une décennie, les opinions sur le travail féminin et sur la manière dont se structurent aujourd'hui en France les attitudes vis-à-vis de l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants :

* Premier élément significatif, **le travail féminin est une idée qui s'enracine chez les Français**. En douze ans, la conception du travail féminin la plus moderniste, celle qui laisse aux femmes la possibilité de choisir, c'est-à-dire de travailler quand elles le désirent, a gagné quatorze points : 29% des Français la choisissaient en fin 1978, 43% l'adoptent en fin 1989.

Il reste que même si les opinions sur cette question ont profondément évolué en une décennie, **les "partisans" du libre travail des femmes sont encore légèrement minoritaires en France**. Bien sûr, le pourcentage de Français favorables au travail féminin varie fortement selon les catégories : le niveau d'instruction

 (1) - Sur beaucoup de ces points, des études riches ont été réalisées dans le cadre du programme de recherche "*Activité féminine - Vie familiale*" lancé par la CNAF en fin 1985. On en trouvera les références dans le N° 18/19 de la revue "*Recherches et Prévisions*" de la CNAF, Mars 1990.

apparaît être le critère le plus discriminant, mais les attitudes varient également sensiblement selon le sexe, l'âge, le lieu de résidence et, bien sûr, l'activité ou l'inactivité du répondant. Ainsi, 70% des diplômés du bac ou d'études supérieures sont favorables au travail des femmes, contre à peine un tiers des non-diplômés ou des hommes inactifs.

Mais on relève surtout que dans les groupes où le nombre de partisans du travail féminin marque le pas ces dernières années, cela est dû plutôt à une stabilisation ou à une légère remontée du nombre d'opposants à l'activité des femmes ayant un enfant en bas âge (ceux-ci représentent environ 30% de la population). Cette interrogation accrue depuis trois ans semble être relativement plus le cas d'une frange des groupes a priori les plus attachés à l'activité des femmes : les habitants de l'agglomération parisienne, les individus les plus jeunes ou les plus diplômés.

- * Les femmes actives elles-mêmes sont, naturellement, bien plus nombreuses que l'ensemble des Français à opter pour la liberté des femmes de choisir ou non de travailler (60% d'entre elles en moyenne font ce choix), mais, là aussi, les variations selon le diplôme ou la profession exercée sont sensibles : les femmes actives non diplômées, notamment, ne se disent pas aujourd'hui majoritairement favorables au libre travail des femmes (46% *"seulement"* le sont).

Au total, on relève que quatre femmes sur dix mettent encore elles-mêmes des conditions restrictives au travail féminin : un quart des employées et des ouvrières estiment que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge. C'est aussi le cas d'une à deux femmes cadres sur dix.

D'autre part, un pourcentage non négligeable de femmes actives (14%) considèrent que les femmes ne devraient travailler que si elles y sont obligées par les contraintes économiques (*"seulement si la famille ne peut vivre avec un seul salaire"*).

- * Ce contexte général influe bien entendu fortement sur les positions des Français quant à l'arrêt d'activité des mères d'enfants en bas âge. Ainsi, relève-t-on qu'une très forte majorité de la population (les quatre cinquièmes), interrogée sur sa préférence entre une aide en nature donnée sous forme d'équipements permettant aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler et une aide en espèces incitant ces mères à cesser temporairement d'exercer, opte pour l'incitation à la cessation temporaire du travail des mères de jeunes enfants.

Révélee pour la fin 1987, cette aspiration se trouve totalement confirmée en fin 1989.

Les non-diplômés, les personnes les plus âgées, les résidents dans de petites communes rurales sont de loin les plus favorables à un tel "*salaire maternel*" temporaire, mais le pourcentage de partisans d'une telle prestation reste toujours supérieur à 60%, même au sein des groupes les plus attachés à l'activité féminine. D'ailleurs, **cette majorité est confirmée également chez les femmes actives**. On relève même qu'en fin 1989, un peu plus de femmes actives sont favorables à l'incitation à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants qu'en fin 1987 (72%, contre 69%).

Mais cette tendance accrue à considérer favorablement l'incitation à l'arrêt temporaire d'activité n'est pas uniformément répartie : **c'est le fait des femmes actives non-diplômées et non de celles disposant du bac ou d'un diplôme d'études supérieures**. Il semble bien d'ailleurs que sur cette question de l'arrêt temporaire d'activité, ce soit le niveau de formation initial qui influe le plus nettement sur les réponses.

Ainsi, le maintien d'une forte demande d'aide à la cessation temporaire d'activité des mères de jeunes enfants se situe dans un contexte général d'évolution des mentalités plus attentif aux difficultés des mères d'enfants en bas âge. Mais ces résultats ne signifient pas pour autant que les femmes ne sont pas attachées, dans leur ensemble, à l'activité professionnelle. En effet, ceux-ci ne doivent en aucun cas être dégagés du contexte qui est le leur :

- Le choix proposé aux enquêtés concerne une aide à la cessation **temporaire** d'activité. On relève en effet que pour une majorité de répondants, l'aide est bien envisagée globalement de façon limitée dans le temps.
- C'est probablement parce que l'interrogation a trait aux "**mères de jeunes enfants**" que le nombre de réponses favorables à l'arrêt d'activité est si élevé.
- Ces résultats ne semblent pas tant liés à l'opinion générale que chacun peut avoir dans l'absolu sur le travail féminin. Ils apparaissent plutôt relatifs au constat que l'on peut faire sur les **difficultés à concilier activité professionnelle et enfants en bas âge**, constat réalisé aussi par les plus chauds partisans du travail des femmes.

- Enfin, le contexte est celui d'une **pénurie des équipements de garde**, sentiment aigu exprimé par une très forte majorité (80%) de la population. Or, on relève que ce sentiment d'insuffisance des équipements va de pair avec un accueil encore plus favorable de la politique d'incitation à l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants. Autrement dit, les fortes difficultés à obtenir des places d'accueil accroissent les problèmes de conciliation entre activité professionnelle et vie familiale et incitent davantage à opter pour l'aide financière favorisant l'arrêt temporaire d'activité, surtout quand le travail exercé est peu valorisant et le niveau de salaire perçu faible ou moyen.

D'ailleurs, parmi les femmes actives, l'attachement à la poursuite d'activité professionnelle apparaît d'autant plus fort que les revenus qu'on en tire sont élevés et que le niveau de diplôme est haut. Mais il reste que même dans ces groupes plutôt aisés, la majorité opte, là encore, pour l'incitation à l'arrêt temporaire de travail des mères d'enfants en bas âge.

* Par ailleurs, le **travail à temps partiel** semble bien constituer, au moins pour les catégories moyennes et aisées, une sorte d'alternative à une telle politique d'aide financière incitative à l'arrêt temporaire. Un tiers des femmes actives ayant au moins un enfant de moins de 6 ans travaillent déjà à temps partiel. 36% de celles exerçant à temps plein accepteraient de passer au temps partiel, avec une diminution de leur salaire. Cette aspiration est principalement le fait de femmes actives vivant en couple, disposant de ressources moyennes ou élevées et diplômées.

Mais on sait les difficultés à obtenir satisfaction sur ce point : on n'ignore pas combien il est difficile d'obtenir un travail à temps partiel dans des entreprises en général relativement peu ouvertes à une diversification des aménagements des horaires de travail.

* Certes, les positions ainsi mises en évidence sur l'incitation à l'arrêt temporaire d'activité sont quelque peu à contre courant des idées habituellement avancées en la matière. Mais elles se situent clairement dans un environnement général dans lequel l'état d'esprit des Français nous conduit à considérer l'étendue du chemin qu'il reste encore à parcourir pour que la situation de la femme active soit identique à celle de son conjoint :

- Pour 57% des Français, il n'est en effet pas indifférent que ce soit le père ou la mère qui s'arrête temporairement de travailler pour s'occuper d'un enfant en

bas âge. **Pour eux, c'est plutôt à la mère de le faire.** La majorité s'inverse quand il s'agit de parents d'enfants de moins de 6 ans, ou surtout de femmes actives : 61% d'entre elles estiment que ce peut être indifféremment à l'un des deux parents d'arrêter son activité.

- Si pour 52% des Français, le travail des deux parents est compatible, avec "*quelques petites difficultés*", avec le fait d'élever comme il faut un enfant en bas âge, cela est "*totalelement incompatible*" pour 12% et "*difficilement compatible*" pour 30%.

- Enfin, **plus de la moitié des Français (54%) estiment qu'avoir un enfant pénalise la carrière des femmes.** A l'inverse, l'immense majorité (94%) considèrent que la carrière professionnelle des hommes n'est pas pénalisée par le fait d'avoir un enfant.

* Confrontés entre d'un côté leur sentiment sur le travail des femmes (les "*opposants*" au libre travail des femmes, les "*inconditionnels*") et d'autre part le jugement qu'ils portent sur la pénalisation éventuelle que l'enfant constitue pour la carrière des femmes (ou la compatibilité réelle entre l'enfant et l'activité de sa mère), les Français se partagent en fin 1989 en huit groupes d'importance très inégale quant à leur sentiment sur l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants.

Des opposants au travail des mères d'enfants en bas âge, aux partisans expérimentés de l'activité féminine, en passant par les "*suiveurs*" ou ceux qui mettent en avant l'enfant pour, selon les cas, justifier ou expliquer l'inactivité de la mère, les différents groupes fournissent une **image très typée** de la façon dont la population se positionne aujourd'hui sur le problème de l'activité des mères de jeunes enfants. A travers celle-ci, les effets d'âge ou de génération, de niveaux de diplômes, de lieux de résidence et ceux liés à l'expérience individuelle sont particulièrement marqués.

Résumer en quelques lignes chacun de ces groupes ne saurait se faire sans un certain arbitraire caricatural. En tout état de cause, cette classification permet de différencier les opposants à l'activité féminine, qu'ils mettent ou non en avant l'enfant pour justifier leur opinion (environ 30% de Français), de ses partisans (environ 27%). Mais on remarque que les "*incertains*" qui sont, pour les uns plutôt défavorables à l'activité des mères de jeunes enfants (20%), pour les autres plutôt

partisans du travail féminin, mais partagés pour ce qui concerne les mères d'enfants en bas âge (23%), représentent au total quatre Français sur dix.

On note également que si les femmes actives elles-mêmes sont nettement plus souvent partisans de l'activité féminine (41%, contre 27%), il en reste 39% classées dans les groupes d'hésitants.

C'est probablement l'importance de ce pourcentage d'individus dont l'opinion reste incertaine, aussi bien parmi les femmes actives qu'au sein des parents d'enfants de moins de 6 ans, qui explique en partie le succès de la proposition de principe d'une prestation financière incitant les mères de jeunes enfants à cesser temporairement leur activité : c'est dans ces groupes que l'on pourrait être individuellement le plus intéressé par cette éventuelle prestation. Mais c'est aussi ce pourcentage important "*d'incertains*" qui peut en partie expliquer quelques-unes des inflexions mises en évidence ces dernières années sur les jugements émis par les Français sur l'activité de la femme ayant de jeunes enfants.

En tout état de cause, ne peut-on s'interroger sur ce pourcentage important d'individus classés ici sous le titre révélateur "*d'incertains*" ? Ce pourcentage et cette interrogation ne sont-ils pas peut-être, pour une partie des enquêtés, le signe d'un véritable conflit ? Tirillées entre d'un côté leur volonté d'exercer une activité professionnelle valorisante et, de l'autre, l'image traditionnelle de la mère que la société leur renvoie comme un reproche intermittent, les mères actives s'interrogent.

Leur doute renvoie certainement, en miroir, à une autre interrogation: celle formulée à la société toute entière sur les moyens que celle-ci se donne aujourd'hui pour permettre de répondre au mieux à la nécessaire conciliation entre la vie professionnelle des parents et le temps que ceux-ci aspirent à consacrer à l'éducation de leur jeune enfant.

A N N E X E

Les cinq questions retenues comme variables actives de l'analyse du chapitre III

C7 - Des opinions diverses peuvent être exprimées à propos du travail des femmes. Quel est le point de vue qui semble correspondre le mieux au vôtre ?

(Enumérez et présentez la liste - une seule réponse)

- 1 - Elles ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge.
- 2 - Elles ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire.
- 3 - Elles devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent.
- 4 - Elles devraient toujours travailler.
- 5 - Elles ne devraient jamais travailler.
- 6 - Ne sait pas.

C12 - Avec laquelle de ces deux propositions, êtes-vous le plus en accord ?

(Enumérez, une seule réponse)

- 1 - Il faudrait plutôt permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant bien plus d'équipements pour la garde de leur(s) enfants.
- 2 - Il faudrait plutôt inciter, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler.

C13 - Est-ce que vous pensez qu'il est indifférent que ce soit le père ou la mère qui s'arrête temporairement de travailler pour s'occuper d'un enfant en bas âge ?

(Enumérez, une seule réponse)

- 1 - Oui, ça peut être l'un ou l'autre indifféremment.
- 2 - Non, c'est plutôt à la mère.
- 3 - Non, c'est plutôt au père.

C14 - Est-ce qu'à votre avis, avoir un enfant pénalise la carrière professionnelle des femmes ?

- 1 - Oui.
- 2 - Non.

C15 - De plus en plus souvent aujourd'hui, les deux parents travaillent. Estimez-vous que c'est compatible avec le fait d'élever comme il le faut un enfant en bas âge ?

(Enumérez, une seule réponse)

- 1 - C'est totalement incompatible.
- 2 - C'est difficilement compatible.
- 3 - C'est compatible, mais il y a quelques difficultés.
- 4 - Il n'y a aucun problème.

COLLECTION DES RaPPORTS

Récemment parus :

Intégration verticale et grande distribution dans la filière alimentaire - Développement des produits nouveaux des P.M.I : relations P.M.I. - grande distribution, par Lylian Vignau, N° 89, Novembre 1990.

Le logement des plus démunis en Seine-et-Marne, par Patricia Crouette et Patrick Dubechot, N° 90, Octobre 1990.

Se déplacer en ville et en dehors, (Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français), par Françoise Boscher, N° 91, Décembre 1990.

Le Consommateur âgé et l'alimentation, par Jean-François Greiveldinger, Christophe Maisonneuve, Sébastien Lion, N° 92, Décembre 1990.

L'Agence Nationale pour l'Emploi face à l'opinion, fin 1989 - Automne 1989, (Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français), par Catherine Duflos, N° 93, Janvier 1991.

Les opinions sur l'énergie à la veille de l'été 1990 - Vague de Printemps 1990 (Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français), par Françoise Gros, N° 94, Janvier 1991.

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie